Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 6 avril 2018 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débuter cette séance de conseil municipal par la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Danielle Marsaguet, merci de bien vouloir procéder à l'appel.

M. le Maire

Avant de passer à l'ordre du jour de notre conseil municipal, je vous propose que l'on honore la mémoire des quatre personnes victimes de l'attentat terroriste du 23 mars dernier à Trèbes et Carcassonne dans l'Aude : Hervé Sosna, Christian Medves, Jean Mazières et, bien sûr, le Colonel Arnaud Beltrame qui a donné sa vie pour en sauver une autre.

Saluons ici les militaires et tous les représentants des forces de l'ordre qui risquent leur vie au quotidien, au service de nos concitoyens. Cet attentat témoigne que nul n'est à l'abri et, à Saint-Jean-de-Luz aussi, il nous faut être vigilants dans le cadre de toutes les manifestations que nous organisons.

Je voudrais également m'indigner avec vigueur devant le lâche et odieux assassinat de Mireille Knoll, octogénaire rescapée de la Shoah, que l'obscurantisme a fauchée avec barbarie.

Le conseil municipal de Saint-Jean-de-Luz s'associe à la douleur de ces familles et je vous propose donc de respecter une minute de silence en l'honneur des victimes.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 2 mars 2018.

Adopté à l'unanimité

N° 1 – FINANCES

Budget principal : ajustement et clôture des autorisations de programme et modification de la répartition de leurs crédits de paiement

Madame Nicole Ithurria, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement. Depuis plusieurs exercices comptables, la Commune a décidé la mise en place de ce dispositif technique.

Ces autorisations de programme concernent exclusivement les opérations d'investissements majeurs de la ville, nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

En vue du vote du budget primitif 2018, il est nécessaire :

- de revaloriser le montant des autorisations de programmes suivantes :

  - AP n° 25 «Participations à la construction du logement social» pour assurer le financement du «3 % logement social» notamment pour le projet Trikaldi;

  - AP n° 35 «Réhabilitation et extension du pôle petite enfance» afin d'intégrer le coût de réalisation de la micro-crèche bascophone ainsi que la réhabilitation complète du bâtiment actuel ;

  - AP n° 40 «Construction des vestiaires sportifs de Chantaco» pour prendre en compte le surcoût du projet lié à l'impact du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

- de clôturer l'AP n°31 « Renouvellement Urbain du Quartier Fargeot » conformément à la réglementation comptable en vigueur puisque ces dépenses imputées sur le chapitre 27 «Autres immobilisations Financières » ne peuvent pas être regroupées au sein d'une autorisation de programme. Les dépenses liées au renouvellement urbain seront donc inscrites sur le chapitre 27 directement.

- de modifier la répartition prévisionnelle des autorisations de programme suivantes pour poursuivre les opérations d'investissement en cours de réalisation :

  - AP n° 20 : Travaux sur le Littoral
  - AP n° 21 : Restructuration des bâtiments scolaires
  - AP n° 25 : Participations à la construction du logement social
  - AP n° 32 : Extension des locaux d'Ur Yoko
  - AP n° 33 : Réhabilitation du fronton municipal
  - AP n° 34 : Extension du gymnase Ravel
  - AP n° 35 : Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
  - AP n° 36 : Ederbidea
  - AP n° 37 : Aménagement du centre-historique
  - AP n° 38 : Pôle Culturel
  - AP n° 39 : Signalétique
  - AP n° 40 : Construction des vestiaires sportifs de Chantaco
  - AP n° 41 : Restauration de l'orgue de tribune de l'église Saint-Jean Baptiste

Ces ajustements sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la revalorisation et la clôture des autorisations programme indiquées ci-dessus ainsi que la modification de la répartition des crédits de paiement conformément à l'annexe jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve la revalorisation et la clôture des autorisations programme indiquées ci-dessus ainsi que la modification de la répartition des crédits de paiement conformément à l'annexe jointe, comme suit :

Revalorisation montant des autorisations de programme

Adopté par 30 voix
2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Clôture autorisation de programme n° 31 «Renouvellement urbain Quartier Fargeot»

Adopté par 30 voix
2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Modification répartition prévisionnelle des autorisations de programme

- AP n° 34 «Extension du gymnase Ravel»

Adopté par 26 voix
6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

- AP n° 38 «Pôle culturel»

Adopté par 24 voix
8 abstentions (M. de Lara, Mme Ganet, Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

- Le reste

Adopté par 30 voix
2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Commentaires

M. Lafitte

Bien, un premier constat d'ordre général : aucune ouverture de nouveau programme structurant à l'ordre du jour cette année 2018, si ce n'est, peut-être, l'AP n° 41 «Restauration de l'orgue de tribune de l'église Saint Jean Baptiste» qui, à défaut d'être structurante, a le mérite de répondre à un réel problème relevant de nos compétences; eh oui, en ce lieu, c'est à chacun de porter sa croix! C'est une appréciation personnelle.

Reconnaissons votre honnêteté : vous ne tentez pas de nous faire croire que vous faites du neuf avec du vieux. Vous revalorisez trois AP mais, surtout, vous étalez dans le temps toutes les autres. Pourquoi? Certainement, en grande partie, pour des raisons d'ordre budgétaire qui vont permettre de présenter un budget d'ensemble relativement maîtrisé et dont la dette, toujours conséquente, sera toutefois contenue d'un exercice à l'autre.

Cependant, l'envers de la médaille, c'est que le service attendu de ces programmes – annoncés depuis un petit moment - par les luziens sera aussi, mécaniquement, décalé dans le temps. Dommage pour eux, ils devront patienter! Ce n'est peut-être pas inutile de le souligner ici ce soir.

Par ailleurs, si vous tenez votre calendrier, notons que la plupart de ces programmes verront leur achèvement en 2019/2020, au plus proche des élections municipales. Jeu et ficelles politiques municipales assez classiques, rien de bien nouveau, là aussi on est toujours dans l'ancien monde!

Ce qui nous interpelle davantage toutefois, c'est que, pour certaines opérations, les crédits de paiement les plus élevés seront à honorer sur les budgets 2020/2021. Je prends deux exemples :

- «le pôle culturel» : 5 millions d'euros, au moins plus de la moitié de l'opération, sur les budgets 2020/2021,
- «L'extension du gymnase Ravel» : 950.000 € en 2020/2021 sur un budget de 1.000.000 €, soit la quasi-totalité de l'opération!

Bref, avant les municipales de 2020, à l'équipe actuelle les inaugurations, puis pour l'équipe suivante, une belle partie de l'ardoise à régler!

Dans le détail des autorisations de programme, nous voterons :

- L'autorisation de programme n° 25 «participation à la construction du logement social » : nous allons voter oui, en soulignant qu'au niveau des crédits de paiement de 2017, seulement 35 % des 68.500 € de crédits de paiement budgétisés ont été réalisés! Peu, pour le soi-disant «fil rouge» de votre politique municipale.

Mais, pour 2018, en crédits de paiement, on passe à 236.000 € budgétisés, bel effort par rapport à 2017! Rapportons cela au 9,4 millions d'euros annoncés en investissement pour cette année, le ratio n'est plus que de 2,6 %! Fil rouge, dites-vous, mais les chiffres ne le confirment pas.

- L'autorisation de programme n° 34 «Extension du gymnase Ravel» : nous sommes sur un projet d'1 million d'euros budgétisés, ce n'est pas une paille! A quel besoin réel et sûrement manifeste correspond cette extension? Le coût financier est important, qu'en est-il en termes de places de stationnement perdues? Nous nous abstenons donc.

- L'autorisation de programme n° 37 : Oui aux opérations programmées, avec une interrogation concernant l'Ilot Foch : pas un euro programmé en crédits de paiement sur les 4 exercices budgétaires à venir! M. le Maire, est-ce à dire qu'à l'heure actuelle, vous pourriez envisager un non engagement municipal dans cette opération au regard de cette ligne à zéro? C'est une question que je pose.

- L'autorisation de programme n° 38 «pôle culturel» : nous allons nous abstenir, au moins tant que le financement conséquent de l'opération ne nous semblera pas sécurisé. Vous avez budgétisé les 5 millions d'euros qui manquent en autofinancement. Même avec l'apport de la vente des biens municipaux au niveau de la Pergola, nous sommes quand même loin de boucler budgétairement cette opération. Donc, prudemment, nous nous abstenons.

- L'autorisation de programme n° 39 «Signalétique» : nous allons voter oui, en vous demandant, hors cette autorisation de programme – et j'avais eu la confirmation en commission travaux que la signalétique à destination des écoles publiques luziennes soit refaite de façon moderne, attractive et informative. C'est en dehors de cette autorisation de programme mais vous m'avez confirmé, M. le Maire, que ce serait pris en compte.

- Pour toutes les autres autorisations de programme, nous votons oui.

M. le Maire

Vous étiez absent lors du débat d'orientations budgétaires lorsque j'avais indiqué qu'évidemment, pour tous les gros projets, en début de mandat, on réfléchit, on étudie, puis on réalise. Ainsi, les études sur de nombreux projets ont été mises en œuvre, certaines ont abouti, d'autres sont en cours. C'est le cas notamment du pôle culturel où a été mis en œuvre un jury de concours avec trois architectes en compétition, nous désignerons normalement début juin celui qui mènera le projet.

Sur les logements sociaux, c'est vrai que nous avons pris du retard, notamment à cause du projet Vinci sur Acotz qui a été annulé par arrêté préfectoral. On perd pas mal de logements sociaux sur ce programme. Nous avons Trikaldi qui va bientôt démarrer : vous savez que c'est un beau projet qui permet d'atteindre l'engagement triennal 2017-2019. On reviendra dans une prochaine délibération sur le quartier Fargeot où on va faire intervenir l'EPFL. Et bien sûr, nous avons l'OFS, le projet que nous avons toujours sur le quartier Fargeot.

M. Lafitte

Vous auriez pu ajouter au programme des logements sociaux le renouvellement urbain du quartier Fargeot : là aussi, vous mobilisez des sommes à 785.000 €, on peut considérer que cela a vocation à faire du logement. Donc, honnêtement, vous auriez pu le rajouter, on ne serait plus à 2,6 mais à 3,5. Rapporté à l'investissement 9,4 que vous annoncez, qui ne sera pas forcément réalisé, on verra cela sur le compte administratif. Mais, actuellement, voilà ce que représente votre «fil rouge» en termes de chiffres.

M. le Maire

En ce qui concerne le gymnase de Ravel, je pense que vous avez mal compris de quel site il s'agissait.

M. Badiola

Ce n'est pas le gymnase Urdazuri mais bien le gymnase Ravel dans la cité scolaire, on va passer de 200 m² à 700 m² pour avoir un outil performant, notamment pour la gymnastique.

M. Lafitte

D'accord, c'est lié à l'éventuel fusion des deux clubs?

M. Badiola

Quoi qu'il arrive, on envisage de faire ce gymnase, après on verra comment il sera utilisé par les deux clubs. Il est bien entendu également utilisé par le collège et le lycée.

M. Lafitte

Et pour l'Ilot Foch?

M. le Maire

On continue, on n'abandonne pas, le projet avance puisque nous allons revenir devant les luziens à la fin du deuxième trimestre.

M. Lafitte

Vous savez depuis combien de temps vous tenez ce même discours?

M. le Maire

Comme je m'y suis engagé, je vous montrerai le projet en amont.

M. Lafitte

Fin du second trimestre, ce sera donc avant l'été?

M. le Maire

Oui, c'est ça.

M. Lafitte

Je crois qu'on avait eu cette même réponse en 2015? Bon, on attend. Ikus eta sinets, on voit et on croit.

M. Vanderplancke

Pour ce qui nous concerne, nous n'allons pas désapprouver les autorisations de paiement mais, avec le même raisonnement que mon voisin, nous ne sommes pas certains que tout ce qui est promis se réalise. Par ailleurs, si le projet Foch reste à zéro, nous sommes plutôt satisfaits, nous l'avons déjà dit au moment du débat d'orientations budgétaires.

Pour nous, le vrai problème, ce ne sont pas les autorisations de paiement, c'est l'économie générale du budget, on l'expliquera à la délibération n° 3 correspondante.

M. de Lara

Je voterai la délibération sauf l'autorisation de programme n° 38 concernant le pôle culturel, par souci de cohérence par rapport à mon précédente vote, mais également par respect du fait majoritaire, je m'abstiendrai donc sur cette autorisation de programme.

Mme Ganet

Moi aussi.

N° 2 – FINANCES

Budget annexe du camping municipal : modification de la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme

Mme Ithurria, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement. Depuis plusieurs exercices comptables, la Commune a décidé la mise en place de ce dispositif technique.

Ces autorisations de programme concernent exclusivement les opérations d'investissements majeurs de la ville, nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

En vue du vote du budget primitif 2018 du budget annexe du camping, il est nécessaire de modifier la répartition prévisionnelle de l'autorisation de programme n° 1 du budget annexe du camping «Réhabilitation des équipements structurants du camping».

Ces ajustements sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme indiquée ci-dessus conformément à l'annexe jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme indiquée ci-dessus conformément à l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Il s'agit de la réhabilitation des sanitaires du camping municipal. Nous finalisons l'élaboration du cahier des charges en collaboration avec les services de l'Etat du fait des contraintes de la loi littoral.

_____

N° 3 – FINANCES

Budget principal et budgets annexes : budget primitif 2018

Mme Ithurria, adjoint, expose :

⇨ **Budget principal :**

Le projet de budget primitif 2018 du budget principal de la Commune s'élève à 34 M€ répartis de la manière suivante :

- 24 599 867,05 € en section de fonctionnement
- 9 444 564,88 € en section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 870 500,00	23 195 226,00	7 894 641,65	4 840 851,67	28 765 141,65	28 036 077,67
Opérations d'ordre	3 729 367,05	360 000,00	396 000,00	3 765 367,05	4 125 367,05	4 125 367,05
Opérations de l'exercice (A)	**24 599 867,05**	**23 555 226,00**	**8 290 641,65**	**8 606 218,72**	**32 890 508,70**	**32 161 444,72**
Résultats reportés N-1 (B)		**1 044 641,05**	**549 115,12**		**549 115,12**	**1 044 641,05**
Restes à réaliser (RAR) (C)			**604 808,11**	**838 346,16**	**604 808,11**	**838 346,16**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**24 599 867,05**	**24 599 867,05**	**9 444 564,88**	**9 444 564,88**	**34 044 431,93**	**34 044 431,93**

⇨ **Budget annexe du camping municipal :**

Le projet de budget primitif 2018 du budget annexe du camping municipal s'élève à 530.466,20 € répartis de la manière suivante :

- 424 919,46 € en section d'exploitation
- 105 546,74 € en section d'investissement

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	338 600,00	349 300,00	86 319,46	19 227,28	424 919,46	368 527,28
Opérations d'ordre	86 319,46	0,00	0,00	86 319,46	86 319,46	86 319,46
Opérations de l'exercice (A)	**424 919,46**	**349 300,00**	**86 319,46**	**105 546,74**	**511 238,92**	**454 846,74**
Résultats reportés N-1 (B)		**75 619,46**	**19 227,28**		**19 227,28**	**75 619,46**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**424 919,46**	**424 919,46**	**105 546,74**	**105 546,74**	**530 466,20**	**530 466,20**

⇨ **Budget annexe du Jardin botanique :**

Le projet de budget primitif 2018 du budget annexe du jardin botanique s'élève à 131.358,85 € uniquement en section de fonctionnement :

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	131 358,85	124 750,00	0,00	0,00	131 358,85	124 750,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	**131 358,85**	**124 750,00**	**0,00**	**0,00**	**131 358,85**	**124 750,00**
Résultats reportés N-1 (B)		**6 608,85**			**0,00**	**6 608,85**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**131 358,85**	**131 358,85**	**0,00**	**0,00**	**131 358,85**	**131 358,85**

⇨ **Budget annexe de la ZAC Alturan :**

Le projet de budget primitif 2018 du budget annexe de la ZAC Alturan s'élève à 1.211.526,98 € répartis de la manière suivante :

- 617 370,36 € en section de fonctionnement
- 594 156,62 € en section d'investissement

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4,31	308 685,18	0,00	0,00	4,31	308 685,18
Opérations d'ordre	594 156,62	308 685,18	308 685,18	594 156,62	902 841,80	902 841,80
Opérations de l'exercice (A)	**594 160,93**	**617 370,36**	**308 685,18**	**594 156,62**	**902 846,11**	**1 211 526,98**
Résultats reportés N-1 (B)	**23 209,43**		**285 471,44**		**308 680,87**	**0,00**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**617 370,36**	**617 370,36**	**594 156,62**	**594 156,62**	**1 211 526,98**	**1 211 526,98**

Un rapport de présentation joint à la présente délibération permet d'appréhender dans le détail les éléments du budget primitif 2018 de chaque budget.

Les maquettes et documents budgétaires sont consultables au service des finances.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes camping, jardin botanique et ZAC Alturan de la Commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement», tel que détaillé dans le rapport de présentation joint,

- d'approuver la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2018 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve le budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes camping, jardin botanique et ZAC Alturan de la Commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement», tel que détaillé dans le rapport de présentation joint,

- approuve la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2018 telle que prévue à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et jointe à la présente délibération.

Budget principal

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :**

Dépenses

Adopté par 26 voix
6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Recettes

Adopté par 26 voix
4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)
2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement» :**

Dépenses

Adopté par 26 voix
4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclerq, M. Etcheverry-Ainchart)
2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Recettes

Adopté par 26 voix
2 contre (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)
4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)

Budget annexe du camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe du jardin botanique

Adopté à l'unanimité

Budget annexe de la ZAC Alturan

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Avant de laisser la parole à Nicole Ithurria qui va vous exposer dans le détail les grands équilibres de ce budget 2018, quelques mots sur les principales caractéristiques de notre budget.

Nous proposons un budget volontariste et courageux pour maintenir un haut niveau de service que les luziens ont l'habitude d'attendre de leur commune.

La Ville a également la volonté de poursuivre ses efforts en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse ce qui garantit une épargne et un autofinancement brut de 2,4 millions d'euros (1,5 millions d'euros au budget primitif 2017) pour répondre aux nouveaux investissements.

Enfin, nous n'avons pas recours au levier fiscal permettant aux contribuables luziens de bénéficier du plein effet de la mesure gouvernementale de dégrèvement de la taxe d'habitation. Je rappelle que les taux de fiscalité directe luzienne figurent parmi les plus bas du département.

Conformément à ce que nous vous avions présenté le 2 mars dernier, il n'y a pas de surprise, le budget étant la traduction chiffrée des orientations budgétaires.

C'est un budget rigoureux et ambitieux qui intervient, comme je l'avais dit le mois dernier, dans un contexte général d'incertitude :

- Incertitude sur l'avenir de la taxe d'habitation : on parle maintenant d'une suppression pour 100% des contribuables et du transfert de la part départementale du foncier bâti vers la commune. On parle aussi d'une fraction de TVA qui serait attribuée aux communes. Tout cela reste flou.

- Incertitude sur le niveau de la dotation globale de fonctionnement.

- Incertitude sur le niveau des droits de mutation qui ont été exceptionnels en 2017 et pour lesquels nous préférons rester prudents.

- Incertitude sur les recettes issues du nouveau forfait post-stationnement.

Malgré ces incertitudes, nous avançons, nous faisons face, nous devons réfléchir à comprimer nos dépenses davantage encore.

Je m'arrêterai sur quelques points qu'il me paraît important de souligner, surtout pour devancer les questions.

D'abord en ce qui concerne les associations. L'enveloppe de subventions diminue de 2,8 % par rapport au BP 2017, mais il s'agit d'un ajustement budgétaire au regard des demandes des associations et non pas d'une baisse des subventions.

En ce qui concerne Saint-Jean-de-Luz Animations Commerces, la subvention que nous vous proposons vise à compenser la fin de la perception de la taxe de séjour du 4ème trimestre 2016, à absorber le recrutement d'un agent qui était jusqu'ici en contrat d'apprentissage et à renforcer le programme d'animations de la ville.

Un mot sur l'emprunt. Nous prévoyons l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 3,1 millions d'euros. Comme habituellement, son montant sera réajusté en fin d'année en fonction du niveau de réalisation des dépenses d'investissement ou de subventions obtenues en cours d'année et non prévues à ce jour.

Je laisserai Nicole Ithurria développer davantage les dépenses et les recettes prévues sur ce budget 2018.

Sur les dépenses, je peux vous indiquer qu'après la phase des études, des projets structurants vont voir le jour. Je pense en premier lieu à la réhabilitation et à l'extension du pôle petite enfance, avec l'ambition de livrer le nouvel équipement pour la rentrée 2019.

Je pense également à la poursuite de la Véloroute au niveau de Chibau Berria et Bernoville.

Bien sûr, nous attendons avec impatience la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle culturel.

Nous procèderons également à la reconstruction des vestiaires sportifs de Chantaco.

Mais à côté de ces projets structurants, n'oublions pas ce qui fait le quotidien des luziens avec les aménagements urbains et les travaux sur voirie, l'entretien du patrimoine communal avec, notamment, la poursuite de la mise en accessibilité.

Voilà en quelques mots dans quel esprit est construit ce budget : sobriété en fonctionnement, stabilité de la fiscalité, endettement modéré, investissements ambitieux.

Je remercie les services municipaux qui ont préparé un document très pédagogique, synthétique et accessible et je donne maintenant la parole à Nicole Ithurria.

Madame Ithurria

Nous allons vous faire une présentation du budget principal, en essayant de la rendre la moins ennuyeuse possible et qu'elle soit lisible pour tout le monde.

LE BUDGET PRINCIPAL

Après cette présentation des points forts du budget 2018, je vous propose d'examiner dans un premier temps le budget principal.

Budget primitif 2018

Vue générale

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 870 500,00	23 195 226,00	7 894 641,65	4 840 851,67	28 765 141,65	28 036 077,67
Opérations d'ordre	3 729 367,05	360 000,00	396 000,00	3 765 367,05	4 125 367,05	4 125 367,05
Opérations de l'exercice (A)	**24 599 867,05**	**23 555 226,00**	**8 290 641,65**	**8 606 218,72**	**32 890 508,70**	**32 161 444,72**
Résultats reportés N-1 (B)		**1 044 641,05**	**549 115,12**		**549 115,12**	**1 044 641,05**
Restes à réaliser (RAR) (C)			**604 808,11**	**838 346,16**	**604 808,11**	**838 346,16**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**24 599 867,05**	**24 599 867,05**	**9 444 564,88**	**9 444 564,88**	**34 044 431,93**	**34 044 431,93**

Le budget primitif 2018 s'élève à un montant de 34.044.431,93 € répartis de la manière suivante :

- 24.599.867,05 € en section de fonctionnement;
- 9.444.564,88 € en section d'investissement.

Je vous propose d'analyser les grandes masses de ce budget 2018, et notamment les opérations réelles qui donnent à des mouvements de fonds.

Des recettes réelles en hausse, signe du retournement de l'effet ciseau

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	178 815	80 000	-55,3%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	991 350	2 794 970	181,9%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	17 954 633	17 123 723	-4,6%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 594 692	2 598 231	0,1%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	542 979	553 842	2,0%
Total Recettes de gestion courante	**22 262 469**	**23 150 766**	***4,0%***
Chapitre 76 - Produits financiers	100	100	0,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	156 440	44 360	-71,6%
Chapitre 78 - Reprise provisions	0	0	#DIV/0!
Total Recettes réelles de fonctionnement	**22 419 009**	**23 195 226**	**3,5%**

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de **+ 3,5 %** entre le BP 2017 et le BP 2018.
Le chapitre 013 baisse de 55 % en raison de la fin de la mise à disposition d'un agent communal au profit du Syndicat de la Baie en septembre 2017.

Un chapitre 70 en hausse du fait des nouvelles modalités d'enregistrement comptable des droits de stationnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	991 350	2 794 970	181,9%

Le chapitre 70 passe de 991K€ au BP2017 à 2,7M€ au BP2018. Cette forte augmentation s'explique notamment par :

- le transfert des droits de stationnement du chapitre 73 vers le chapitre 70 suite à la dépénalisation du stationnement payant (le droit de stationnement étant dorénavant une redevance d'occupation du domaine public) : + 1,3 M€,
- l'inscription au BP 2018 du produit des forfaits post-stationnement liés à la réforme du stationnement payant intervenue le 1er janvier 2018 (+150K€),
- la nouvelle recette d'exploitation liée au nouveau marché de mise à disposition du mobilier urbain : 125K € contre 31K€
- les prestations assurées par la Commune au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (déchets verts, entretien des zones d'activités économiques) : 131K€ au BP2018 contre 81K €.

Un chapitre 73 qui baisse sous l'effet du transfert des droits de stationnement, mais compensé par un produit fiscal supplémentaire

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 73 - Impôts et taxes	17 954 633	17 123 723	-4,6%

Le **chapitre 73** « Impôts et taxes » baisse au BP2018 sous l'effet notamment du transfert des droits de stationnement vers le chapitre 70 (-1,3M€) et de la fin de l'encaissement de la taxe de séjour (-87K€).

Cette baisse est atténuée par le produit fiscal supplémentaire à percevoir par la Commune au titre des bases prévisionnelles des impôts directs locaux (+44K€), par l'effet de la modulation de la majoration de la part communale de taxe d'habitation de 20% à 40% (+520K€ par rapport au BP2017) et par des droits de voirie et d'occupation du domaine public plus conséquents (+90K€ de BP à BP).

Un produit fiscal en hausse

Rôles généraux	BP2017	CA2017	BP2018
TH	**Bases prév.**	**Bases déf**	**Bases prév**
Bases	44 513 000	43 856 570	44 527 000
Evolution bases prev.2018/bases déf 2017			*1,5%*
Taux	11,18%	11,18%	11,18%
Produit fiscal	**4 976 553**	**4 903 164**	**4 978 119**
Evolution du produit fiscal CA17/BP18 en %			*1,5%*
TFB			
Bases	35 297 000	35 397 504	35 678 000
Evolution bases prev.2018/bases déf 2017			*0,8%*
Taux	11,11%	11,11%	11,11%
Produit fiscal	**3 921 497**	**3 932 690**	**3 963 826**
Evolution du produit fiscal CA17/BP18 en %			*0,8%*
TFNB			
Bases	201 200	205 874	202 800
Evolution bases prev.2018/bases déf 2017			*-1,5%*
Taux	16,73%	16,73%	16,73%
Produit fiscal	**33 661**	**34 443**	**33 928**
Evolution du produit fiscal CA17/BP18 en %			*-1,5%*
Majoration de TH sur les RS	**422 167**	**454 447**	**942 701**
TOTAL (avec majo de TH sur RS)	**9 353 878**	**9 324 743**	**9 918 574**
Evolution du produit fiscal CA17/BP18 en %			*6,4%*

Il est intéressant de voir qu'en matière de taxe d'habitation, les bases prévisionnelles communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques augmentent de +1,5%.

Pour le foncier bâti, la hausse « limitée » des bases s'explique par la baisse de bases d'un établissement industriel à hauteur de 100.000 €. Les services sont en attente d'éléments plus précis de la part des services fiscaux qui sembleraient revenir sur cette base.

La perte des bases de foncier non bâti est due aux nouvelles constructions qui rentrent en imposition en taxe foncière et en taxe d'habitation.

Un chapitre 74 qui se maintient malgré la baisse estimée de la DGF

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 594 692	2 598 231	0,1%

Le chapitre 74 qui enregistre les dotations et compensations se maintient par rapport à 2017 malgré une baisse prévue de la DGF de la Commune : prévision à 1,8M€ contre 1,9M€ encaissé en 2017. Cette nouvelle diminution de la DGF est absorbée par l'intégration en 2018 du nouveau FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie et la hausse des allocations compensatrices d'impôts notamment en matière de taxe d'habitation suite au maintien en exonération en 2017 des personnes âgées de condition modeste.

Les autres recettes de fonctionnement

- **Le chapitre 75** qui enregistre principalement les loyers perçus par les occupants des bâtiments publics augmente sous l'effet de nouvelles occupations en 2018 : de 543K€ au BP2017 à 554K€ au BP2018,
- **Le chapitre 77** passe de 156K€ en 2017 à 44K€ : soulte Garrouteigt en 2017 au titre du bail emphytéotique conclu avec l'Office 64 de l'Habitat pour la réalisation de deux logements sociaux

Des charges réelles de fonctionnement en baisse

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 610 571	4 631 115	0,4%
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 245 000	11 290 000	0,4%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	130 000	0	-100,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 278 145	4 301 085	0,5%
Total Dépenses de gestion courante (A)	**20 263 716**	**20 222 200**	**-0,2%**
- Travaux d'investissement en régie (TIR) à déduire (B)	*-100 000*	*-150 000*	50,0%
Total Dépenses de gestion courante hors travaux en régie (A-B)	**20 163 716**	**20 072 200**	**-0,5%**
Chapitre 66 - Charges financières	591 200	560 700	-5,2%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	69 100	67 600	-2,2%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0	0	#DIV/0!
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	20 000	20 000	-100,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement avant retraitements	**20 944 016**	**20 870 500**	**-0,4%**
Total Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements (hors TIR, provisions et autres)	**20 844 016**	**20 720 500**	**-0,6%**

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de -0,4% entre le BP2017 et le BP2018.
En déduisant les travaux d'investissement en régie retraités en investissement, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 0,6%.

Des charges générales et des charges de personnel contenues

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 610 571	4 631 115	0,4%
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 245 000	11 290 000	0,4%

Les charges à caractère général (011) restent stables entre le BP2017 et le BP 2018.

Les charges de personnel (012) augmentent de +0,4% de BP à BP. Il est important de noter que le budget total voté 2017 (BP+DM) s'élevait à 11 290 000€. La Commune maintiendra donc ce cap en privilégiant la réorganisation des services. Cette hausse des dépenses de personnel s'explique notamment par l'impact du Glissement-Vieillesse-Technicité des agents qui prend en compte l'évolution de carrière des agents et la corrélation avec leurs compétences. Aussi en en 2018, le Protocole Parcours des Carrières et des Rémunérations (PPCR) sera reporté d'un an ce qui explique le maintien de ce chapitre.

Fin de la taxe de séjour et maintien du niveau des subventions aux associations

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 014 - Atténuation de produits	130 000	0	-100,0%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 278 145	4 301 085	0,5%

Le chapitre 014 englobait la taxe de séjour qui est désormais encaissée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le chapitre 65 intègre les subventions aux associations et aux partenaires. La Ville maintient une nouvelle fois pour 2018 son engagement pour son tissu associatif que ce soit dans le sport, la culture, le social, le commerce…

Détail chapitre 65 (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution 2017/2018
Participation SDIS	619 105	604 500	-2,4%
Forfait communal aux écoles	202 813	210 600	3,8%
Subventions aux associations	895 827	870 535	-2,8%
Subventions à Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces	495 000	570 000	15,2%
Subvention de fonctionnement au CCAS	665 500	660 300	-0,8%
Subventions à Sagardian	611 900	620 900	1,5%
Subventions de compensation pour l'exploitation de la piscine	430 000	432 000	0,5%
Autres	358 000	332 250	-7,2%
TOTAL	**4 278 145**	**4 301 085**	**0,5%**

La participation de la Ville au financement du **Service Départemental d'Incendie et de Secours** baisse en 2018. Je précise que ce n'est pas une décision de la Ville, c'est eux qui font appel à la cotisation.

Le forfait communal augmente en raison des modalités de calcul : dépenses de fonctionnement et d'investissement de N-2 et baisse du nombre des effectifs dans les classes élémentaires publiques sur l'année scolaire 2016/2017.

Les subventions aux associations s'élèvent à 870 535€. La baisse de 2,8% correspond un recalibrage de l'enveloppe budgétaires aux demandes associatives. *(Par exemple, en matière de politique familiale, la création d'un guichet unique au Centre Sagardian avec une coordonnatrice employée par la Ville permet de regrouper l'ensemble des demandes des familles. Les associations ne gèrent donc plus ce volet.)*

Les subventions à Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces sont le corollaire à la politique commerciale et évènementielle de notre ville, indispensables pour maintenir son attractivité et développer sa notoriété au-delà de ses limites géographiques.

Concernant le volet social, la Ville renouvelle et accentue sa collaboration avec le centre social Sagardian, notamment dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour le CCAS, si la subvention baisse, c'est pour acter une nouvelle organisation interne suite au départ en retraite d'un agent sans pour autant revenir sur les actions déjà engagées et qui se poursuivront une nouvelle fois en 2018 : portage des repas, café des aidants…

Poursuite de la baisse des frais financiers

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution BP2017/BP2018
Chapitre 66 - Charges financières	591 200	560 700	-5,2%

S'agissant des **charges financières**, malgré l'emprunt mobilisé par la Ville en 2017, celles-ci continuent d'évoluer à la baisse : -5,2% de BP à BP.

En effet, l'emprunt de 2017 – de 700.000 € - ne rentrera en phase de consolidation qu'à partir de 2019.

Les autres charges de fonctionnement

Le chapitre 67 qui enregistre les charges exceptionnelles et dans lequel on retrouve notamment l'attribution des prix et bourses, reste stable entre 2017 et 2018, pour s'élever à 67K€.

Comme chaque année au BP, nous prévoyons l'inscription d'une somme de 20K€ au titre de **dépenses imprévues**.

Une capacité d'autofinancement brute élevée permettant de conserver un niveau satisfaisant de financement des investissements

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en k euros)	BP2017	BP2018
Produits de fonctionnement courant (A)	22 262	23 151
- Charges de fonctionnement courant hors TIR (B)	20 184	20 092
= EXCEDENT BRUT COURANT (C=A-B)	**2 079**	**3 059**
+ Solde exceptionnel large *[1](D)	77	-38
=EPARGNE DE GESTION (E=C-D)	**2 156**	**3 020**
- intérêts de la dette (F)	581	546
=EPARGNE BRUTE (G=E-F)	**1 575**	**2 475**

Avec des recettes à la hausse et des charges en baisse, l'épargne brute dégagée par la Ville est très satisfaisante avec un montant proche des 2,5M€.

Des investissements autour des Grands projets

BUDGET PRIMITIF 2018
Des investissements autour des Grands projets

- **Dépenses financières** : 1 079 500 € dont 1 M€ de remboursement du capital de la dette et 62,5K€ de portage financier pour l'EPFL (Quartier Fargeot)

- Hors reports de 2017, montant des nouvelles dépenses d'équipement : **6,8M€**

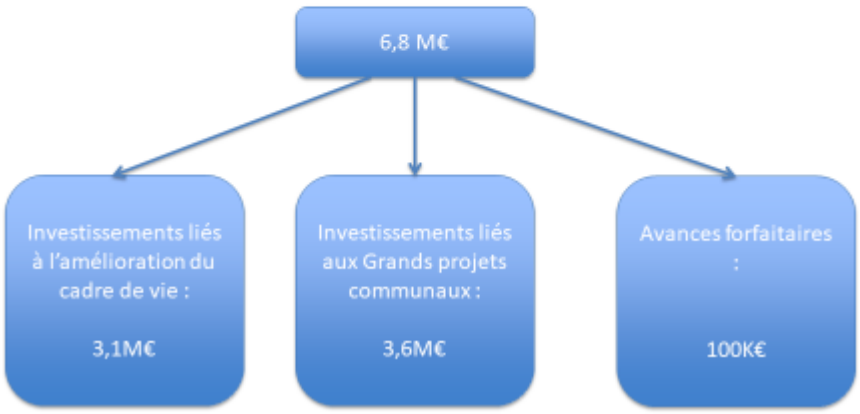

Hors dépenses financières autour du remboursement du capital des emprunts et du portage financier auprès de l'EPFL lié au renouvellement du quartier Fargeot, les dépenses d'équipement, hors reports de 2017, s'élèvent à 6,8M€ répartis de la manière suivante :

-3,1M€ au titre des investissements liés à l'amélioration du cadre de vie
- 3,6M€ au titre des investissements liés aux Grands projets communaux
- et 100K€ au titre d'avances forfaitaires.

BUDGET PRIMITIF 2018
Quelques éléments sur les investissements liés au cadre de vie

- **Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux** : 312K€

- **Rénovation des équipements sportifs** : 417K€ dont 190K€ pour le Jai Alai (réfection sol de la kantxa, réaménagement des WC)

- **Entretien des écoles publiques** : 109K€

- **Divers travaux sur voirie** : 550K€

- **Equipements urbains** (éclairage public, mobilier urbain…) : 194K€

- **Matériel spécifique pour le fonctionnement des services** : 188K€

- **Eadministration et école numérique** : 193K€

- **Acquisition foncière (Ametzague):** 40K€

BUDGET PRIMITIF 2018

Quelques éléments sur les investissements liés au cadre de vie

- **Urbanisme** : 40K€ dont l'étude « bruit » de l'A63 en groupement avec les communes de Bidart, Guéthary, Urrugne et Ciboure

- **Etudes diverses** : 90K€ dont l'étude de positionnement touristique pour le projet de création d'un centre de congrès et de séminaires et l'étude pré-opérationnelle pour la faisabilité architecturale

- **Participations** : 295K€ dont
  - 100K€ : 3ème et dernière participation de la Ville à la réhabilitation des logements du secteur Ichaca
  - 43K€ : participation financière de la Ville à l'étude ASF pour la création d'un demi-échangeur à Chantaco ;
  - 40K€ : participation financière de la Ville à la faisabilité d'un pôle d'échange multimodal.

M. Lafitte

Je crois qu'Urrugne s'est retiré de cette étude?

M. le Maire

Oui.

M. Lafitte

Le montant de la participation est donc à revoir?

M. le Maire

On verra, il y aura certes un participant en moins, mais la longueur de l'étude sera diminuée également.

BUDGET PRIMITIF 2018

Quelques éléments sur les Grands projets communaux

- **Participations logements sociaux :** 236K€ (avec notamment le projet Trikaldi)

- **Extension Ur-Yoko** : 30K€ (démarrage de la mission de maitrise d'œuvre)

- **La réhabilitation et l'extension du pôle petite enfance** : 1M€ (phase travaux)

- **Travaux d'aménagement Ederbidea** (Chemin Chibau Berria + avenue Ocean/Avenue G. de Bernoville + démarrage assistance à maitrise d'ouvrage pour la problématique du centre-ville) : 750 K€

- **Aménagement Centre-Ville Historique** : 271K€

- **Pôle culturel** : 400K€

- **Mise en place de la nouvelle signalétique piétonne :** 150 K€

- **Construction des vestiaires sportifs de Chantaco** : 600K€

- Pour l'aménagement du centre-Ville Historique :

La somme de 271K€ correspond au détail suivant :

- **Aménagement des Erables** : 145K€, solde prévu pour assurer le solde des paiements des travaux de réaménagement et enveloppe prévue pour l'installation de nouvelles bornes d'accès avec câblage
- **Promenade J.Thibault** : 77K€, solde prévu pour assurer le solde des paiements des travaux de réaménagement et enveloppe prévue pour l'installation de nouvelles bornes d'accès avec câblage
- **Rue Sopite** : 10K€, enveloppe prévue pour le démarrage d'une mission de maitrise d'œuvre
- **Place Louis XIV** : 40K€, enveloppe prévur pour l'implantation de bornes d'accès avec cablage.

- Pour le pôle culturel:

La somme de 400K€ correspond au paiement des indemnités à verser aux trois candidats admis à travailler sur la phase Esquisse du projet, ainsi qu'aux premiers déblocages de fonds correspondant au démarrage de la mission de maitrise d'œuvre.

Des recettes d'investissement préservées en 2018

Recettes d'investissement (en euros)	TOTAL BP2017	TOTAL BP2018
Ressources propres d'investissement (A)	**1 586 886**	**1 173 577**
Excédents de fonctionnement capitalisés	682 811	315 577
FCTVA	424 075	658 000
Taxe d'aménagement/TLE	480 000	200 000
Cessions d'actifs*	0	0
Ressources externes d'investissement (B)	**3 988 402**	**4 371 121**
Produit des amendes de police	400 000	460 000
Subventions d'équipement	631 166	730 259
Places de stationnement manquantes	0	0
dont SCI Néretzat (C)	0	0
Participations pour voirie et réseaux	0	0
Emprunts	2 957 236	3 180 862,10
Autres ressources (D)	50 000	134 500
Total recettes réelles d'investissement (E=A+B+D)	**5 625 288**	**5 679 198**
Total recettes réelles d'investissement retraitées (hors PNRAS Néretzat 2016) (F=E-C)	**5 625 288**	**5 679 198**

Les **recettes réelles d'investissement** se maintiennent par rapport au BP2017 avec un niveau prévisionnel établi à 5,6M€.

BUDGET PRIMITIF 2018
Des recettes d'investissement préservées en 2018

- **Un FCTVA en hausse :** 658K€ (contre 424K€ au BP2017)
- **Le montant de la taxe d'aménagement réajusté** : 200K€ (contre 400K€ au BP17)
- **Amendes de police** : 460K€ (contre 400K€ au BP2017)
- **Subventions d'équipement (hors reports)**: 591K€ dont 85% provient du projet Ederbidea
- **Emprunt d'équilibre** : 3,1M€ dont 700K€ de l'emprunt de 2017

Le FCTVA est en hausse sur le BP2018 en raison de ses modalités de calcul. Il s'établit alors à 658K€.

Le montant de la **taxe d'aménagement** est réajusté au regard des éléments communiqués par les services de l'Etat : 200K€ au BP2018 contre 400K€ au BP2017.

Les **amendes de police** sont recalibrées en fonction du réalisé sur l'exercice 2017 : 460K€.

Les subventions d'équipement sollicitées auprès des partenaires de la Ville (Etat, région, Département…) sont en hausse et s'expliquent notamment par les cofinancements importants pour la réalisation du projet Ederbidea. Hors reports des subventions 2017, ce sont ainsi 591K€ de nouvelles subventions qui peuvent être inscrites.

Enfin, le niveau **d'emprunt** d'équilibre dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 s'établit à 3,1M€. Il est à noter qu'il s'agit d'un emprunt prévisionnel dont le montant sera ajusté en fonction de nombreux paramètres et notamment du niveau de dépenses, des recettes perçues et de l'épargne dégagée par la Ville.

M. Lafitte

Nous n'allons pas revenir sur le débat qui a déjà été mené au moment du débat d'orientations budgétaires, clairement, avec technicité et compétence par Alain Duclercq.

Félicitations aux services municipaux pour la lisibilité et l'accessibilité, bref le côté «friendly» des documents présentés. Et à vous également, Madame Ithurria, pour la clarté de votre exposé.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, en recettes, nous allons voter non : c'est un classique depuis quelques exercices budgétaires, selon Herri Berri - et M. Etcheverry-Ainchart y reviendra dessus plus tard - vous privez les finances communales de recettes de près de 400.000 €.

Sur le fonctionnement, en dépenses, nous allons nous abstenir : nous reviendrons plus tard également sur la hauteur des subventions à destination de Saint Jean de Luz Animations et Commerces qui nous pose problème.

A souligner que les charges en personnel sont contenues, «à la louche», à 1 %. On vous rejoint en partie mais il y a une autre partie qui vous échappe complètement : c'est le gel du point d'indice des fonctionnaires qui est décidé par le gouvernement donc vous n'êtes pas impacté, c'est un petit effet aubaine, vous n'êtes donc plus concerné que par le GVT, ce que vous avez précisé. Par ailleurs, on le verra plus tard au moment du vote du tableau des effectifs, il y a un recours de plus en plus marqué aux CDD, on en reparlera plus tard.

En recettes d'investissement, nous nous abstenons également : c'est sur ce chapitre qu'apparaît l'inscription d'un emprunt d'équilibre consistant, annoncé à 3,1 millions d'euros. Vous l'avez dit, on ne connaît pas le montant exact puisqu'il sera finalisé en fin d'exercice budgétaire au regard de paramètres que vous seul pouvez anticiper ou maîtriser, comme par exemple le niveau de réalisation des dépenses d'investissement. Nous n'avons pas la main sur ce point, c'est classique en gestion comptable. C'est vous qui savez jusqu'à quelle hauteur vous réalisez l'investissement. De notre côté, ne sachant pas précisément, nous nous abstenons. A la limite, on se positionnera au moment du compte administratif.

Mme Ithurria

Juste un petit mot sur la dette. Si on réalise l'emprunt qui est prévu, on serait à 7,6 années d'emprunt, ce qui représente la moitié de ce qui est acceptable.

M. Lafitte

Je relisais ce que disait M. Duclercq : nous sommes «arrivés à l'os» au niveau de ce que l'on peut faire en économies. Effectivement, cela se traduit sur la dette qui ne baisse plus, depuis trois ou quatre exercices budgétaires. Sur les deux derniers, c'est fini, on ne peut plus la comprimer, on reste dans des ratios acceptables pour une ville de la strate de Saint Jean de Luz, en considérant la CAF.

Mme Ithurria

Depuis 2014, nous avons investi 17 millions d'euros et nous n'avons réalisé qu'1 million d'euros d'emprunt.

M. Lafitte

Oui, en augmentant les impôts la première année de votre mandat de 2,5 %. Je le dis car si ce n'est pas nous qui le disons, vous n'allez pas le dire.

Mme Ithurria

En restant toujours sur des taux plus que raisonnables lorsqu'on les compare aux villes voisines.

M. Lafitte

En dépenses d'investissement, nous votons non. Les AP/CP examinées en première délibération ne prennent pas en compte, à la hauteur demandée, les priorités qui sont pour nous le logement et les mobilités. En autorisation de programme, pour les mobilités, vous n'avez qu'Ederbidea qui est une piste cyclable qui va intéresser sûrement quelques luziens, mais beaucoup ceux qui partent d'Oslo jusqu'au Portugal, c'est le but de l'opération. Donc ce n'est pas très structurant au niveau mobilité. Nous attendons de voir puisque vous avez annoncé dans la presse que des parkings seraient mis en place en périphérie, c'est exactement ce que demande Herri Berri depuis quelques années. Là, vous toucherez vraiment le cœur du problème.

M. le Maire

Vous le demandez, mais nous avons anticipé tout de même, nous avons un terrain.

M. Lafitte

M. Etcheverry-Ainchart reviendra également sur l'augmentation des taxes d'habitation. Vous nous suivez, certes, mais avec un ou deux ans d'écart.

Voilà donc le vote d'Herri Berri – deux «blanc» et deux «non» - concernant le budget primitif 2018.

M. Vanderplancke

A propos du budget principal, j'explique notre vote.

Nous parlons ce soir de la traduction en chiffres de la politique municipale, le budget est par définition les moyens financiers qui permettent de mettre en œuvre une politique. Il est relativement normal que l'opposition s'exprime à ce moment-là et se montre réservée. Pour autant, nous n'allons pas non plus voter par réflexe contre toutes vos propositions. Nous avons pris la peine d'examiner ce budget, bien présenté, et de réfléchir à ce que vous nous aviez dit lors du débat d'orientations budgétaires.

En l'occurrence, au moment du budget, nous l'avons constaté, les grandes orientations que vous avez définies cette année n'ont pas soulevé d'objections majeures de notre part. Le projet de la Ville est relativement consensuel, même si, sur quelques points, nous sommes en désaccord.

Le fait même que certaines opérations soient dotées de zéro euro, et parfois ce sont les mêmes opérations depuis plusieurs années, cela nous rassure plutôt car ce sont des projets pour lesquels nous sommes très circonspects, comme vous le savez.

Pour autant, il y a un bémol, pour plagier le général de Gaulle, à vrai dire c'est à propos d'autre chose, une politique, en définitive, cela vaut par ses moyens, et les avons-nous? De ce point de vue, nous regrettons que la politique du logement – puisque la Ville annonce qu'elle veut en faire «son cheval de bataille» et je pense qu'elle a raison – ne bénéfice pas forcément de tous les moyens budgétaires possibles. Par exemple, la surtaxe sur les résidences secondaires n'a pas été portée au taux maximum. Cela nous paraît quelque peu surprenant compte tenu du contexte que vous avez relevé vous-même, en nous disant qu'on était dans une situation d'incertitude, qu'il y avait un désengagement de l'Etat, que par ailleurs le PPCR est reporté mais il aura lieu, donc les dépenses «personnel» devront augmenter, on ne peut pas continuer à sous-payer les fonctionnaires pendant x années.

Dans ce contexte, on trouve malheureux ce choix de ne pas avoir surtaxé les résidences secondaires alors qu'on pouvait le faire. C'est pourquoi, nous avons quelques doutes sur la faisabilité des grands chantiers entrepris. Sans tomber dans l'opposition systématique qu'un vote négatif sur tout aurait pu donner l'impression d'incarner, nous allons voter contre les recettes de fonctionnement et en abstention pour les trois autres points.

M. le Maire

Bien merci pour votre intervention. Nous passons au vote sur le budget principal.

Mme Ithurria

LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Vue générale

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	340 600,00	349 300,00	84 319,46	19 227,28	424 919,46	368 527,28
Opérations d'ordre	84 319,46	0,00	0,00	84 319,46	84 319,46	84 319,46
Opérations de l'exercice (A)	**424 919,46**	**349 300,00**	**84 319,46**	**103 546,74**	**509 238,92**	**452 846,74**
Résultats reportés N-1 (B)		**75 619,46**	**19 227,28**		**19 227,28**	**75 619,46**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**424 919,46**	**424 919,46**	**103 546,74**	**103 546,74**	**528 466,20**	**528 466,20**

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP2017	BP2018	Evolution BP17/BP18
011 - Charges à caractère général	220 600,00	222 600,00	0,9%
012 - Charges de personnel	116 000,00	116 000,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion	1 100,00	1 000,00	-9,1%
66 - Charges financières	0,00	0,00	-
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**338 700,00**	**340 600,00**	**0,6%**

RECETTES D'EXPLOITATION	BP2017	BP2018	Evolution BP17/BP18
013 - Atténuation de charges	0,00	4 500,00	-
70 - Produits annexes	4 800,00	4 800,00	0,0%
74 - Dotations et participations	0,00	0,00	-
75 - Autres produits de gestion	330 000,00	340 000,00	3,0%
76 -Produits financiers	0,00	0,00	-
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**334 800,00**	**349 300,00**	**4,3%**

Si les dépenses réelles d'exploitation inscrites au BP2018 restent contenues comparées au BP2017, les recettes réelles d'exploitation évoluent de 4% sous l'effet de l'inscription du CICE au budget primitif (omission d'inscription en 2017) et d'une hausse des recettes liées à la fréquentation.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2017	BP2018	Evolution BP17/BP18
AP/CP n°1 en opération budg "Réhabilitation des installations sanitaires"	22 500,00	50 000,00	122%
20-21-23 hors opérations budgétaires	48 617,35	34 319,46	-29%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT(A)	**71 117,35**	**84 319,46**	**19%**

Pour les recettes de la section d'investissement, seuls sont inscrits :

- les excédents de fonctionnement capitalisés,
- et les opérations d'ordre (dotation aux amortissements et virement de la section d'exploitation)

Les investissements 2018 seront principalement tournés vers la mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation des installations sanitaires du camping inscrite dans l'AP/CP.

Les autres investissements s'articuleront autour notamment du ravalement de la façade de la maison du camping.

LE BUDGET ANNEXE DU JARDIN BOTANIQUE

Vue générale

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	131 358,85	124 750,00	0,00	0,00	131 358,85	124 750,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	**131 358,85**	**124 750,00**	**0,00**	**0,00**	**131 358,85**	**124 750,00**
Résultats reportés N-1 (B)		**6 608,85**			**0,00**	**6 608,85**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**131 358,85**	**131 358,85**	**0,00**	**0,00**	**131 358,85**	**131 358,85**

Le budget primitif 2018 du jardin botanique s'élève à 131 358,85 € uniquement englobé en section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2017	BP2018	Evolution BP17/BP18
011 - Charges à caractère général	24 053,45	24 058,85	0,0%
012 - Charges de personnel	95 000,00	107 300,00	12,9%
S/T DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**119 053,45**	**131 358,85**	**10,3%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**BP2017**	**BP2018**	**Evolution BP17/BP18**
70 - Produits annexes	18 000,00	19 250,00	6,9%
74 - Dotations et participations	16 200,00	16 500,00	1,9%
75 - Autres produits de gestion	81 000,00	89 000,00	9,9%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	-
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**115 200,00**	**124 750,00**	**8,3%**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent sous l'effet de la hausse des charges de personnel.
En 2018, un recrutement intervenu en milieu d'année 2017 produit son effet plein. Un agent à temps partiel repasse à temps plein et il sera nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour la période estivale.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent suite à une revalorisation de la subvention d'équilibre versée par la Ville : celle-ci passe de 81K€ à 89K€.

LE BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN

Vue générale

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4,31	308 685,18	0,00	0,00	4,31	308 685,18
Opérations d'ordre	594 156,62	308 685,18	308 685,18	594 156,62	902 841,80	902 841,80
Opérations de l'exercice (A)	**594 160,93**	**617 370,36**	**308 685,18**	**594 156,62**	**902 846,11**	**1 211 526,98**
Résultats reportés N-1 (B)	**23 209,43**		**285 471,44**		**308 680,87**	**0,00**
Restes à réaliser (RAR) (C)					**0,00**	**0,00**
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	**617 370,36**	**617 370,36**	**594 156,62**	**594 156,62**	**1 211 526,98**	**1 211 526,98**

En attendant la fin de l'opération notamment dans le cadre de la création de nouveaux logements, le budget s'équilibre à la somme de 617 370,36€ en fonctionnement et 594 156,62€ en investissement.

M. le Maire

C'est normalement la dernière année que l'on passe ce budget de la ZAC Alturan puisqu'on devrait relancer des logements rapidement, ce qui nous permettra de le clôturer.

N° 4 – FINANCES

Budget primitif 2018 : fixation des taux des impôts locaux

M. le Maire expose :

Il convient de fixer les taux des trois taxes locales qui s'appliqueront aux bases communiquées par l'administration fiscale pour l'année 2018.

L'état 1259 «FDL» communiqué par les services de l'Administration fiscale fait apparaître des bases en hausse à l'exception des bases liées au foncier non bâti. Cette évolution tient notamment compte de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 2018 (+1,2%) et de l'évolution physique des bases.

Pour 2018, il est prévu de conserver les mêmes taux de fiscalité que ceux appliqués en 2017.

	Bases définitives 2017	Bases prévisionnelles 2018	Variation en %	Taux 2018 proposés	Produit fiscal 2018 attendu
Taxe d'habitation	43 856 570	44 527 000	1,5%	11,18%	4 978 119
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35 397 504	35 678 000	0,8%	11,11%	3 963 826
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	205 874	202 800	-1,5%	16,73%	33 928
				TOTAL	**8 975 873**

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de fixer les taux 2018 de fiscalité directe locale comme suit :

  - Taxe d'habitation : 11,18 %
  - Foncier bâti : 11,11 %
  - Foncier non bâti : 16,73 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 27 mars 2018,

- fixe les taux 2017 de fiscalité directe locale comme suit :

  - Taxe d'habitation : 11,18 %
  - Foncier bâti : 11,11 %
  - Foncier non bâti : 16,73 %

Adopté par 26 voix
4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)
2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Je vais être bref, vous connaissez les raisons qui nous poussent à voter contre cette délibération et M. Lafitte en a également parlé un peu.

Nous savons tous ici que dans le contexte de difficulté budgétaire des collectivités locales, mettant quasiment en péril leur capacité d'autonomie, Saint-Jean-de-Luz n'est pas la ville la plus à plaindre, et loin de là. Elle est riche, les bases d'imposition sont élevées – on le voit encore- le produit des droits de mutation est énorme – pas seulement en 2017 -il est aisé, donc, d'annoncer, quasiment chaque année, la stabilité des taux de fiscalité locale.

Mais comme vous le savez, il est un domaine où nous sommes en profond désaccord avec vous dans la gestion de ces impôts, c'est celui qui concerne les résidences secondaires. Nous avons depuis longtemps plaidé pour leur surtaxation et l'avons finalement obtenue. Mais ici, à Saint-Jean-de-Luz, l'application de cette mesure est insatisfaisante sur deux plans. Le premier concerne le taux de surtaxation. Il est plafonné à 40 %, ce qui prive la Ville d'un apport conséquent – que l'on peut estimer «à la louche» à près de 500.000 € annuels. Nous ne revenons pas sur l'adjectif «confiscatoire» que vous avez jugé bon d'utiliser lors du dernier conseil pour justifier ce taux, et que nous considérons toujours indécent; mais nous annonçons attendre d'ores et déjà la date, probablement prochaine, à laquelle vous changerez d'avis et passerez à 60 %, de plus ou moins bonne volonté, contraint par la réalité budgétaire et la peur de devoir, sinon, augmenter les impôts de l'ensemble des luziens. Donc, on prend date, ce jour-là, nous vous rappellerons le temps et l'argent perdus, et ajouterons cette décision à la liste, aujourd'hui déjà longue, des propositions faites par notre groupe et finalement appliquées par vous, certes avec un retard, la dernière en date concernant le stationnement de périphérie.

M. le Maire

Cela fait quand même vingt ans que nous avons instauré des parkings relais. Et à l'époque, comme nous n'avions pas de terrain, il était mis en place sur le parking de l'entreprise B Braun qui nous le mettait à disposition durant ses congés d'été.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui mais nous vous parlons d'un plan de stationnement installant des parkings de relais de périphérie et des navettes en site propre. Vous allez voir que les navettes, cela viendra après. On prend date, nous verrons bien.

Le deuxième plan sur lequel nous trouvons votre gestion de la surtaxe des résidences secondaires insatisfaisante, c'est évidemment l'usage que vous faites de cette manne. L'esprit et la lettre de cette loi prévoient sinon un fléchage formel – puisque c'est illégal - au moins une destination en faveur du logement social. Vous, au contraire, vous utilisez ce produit fiscal comme ersatz de DGF dans le budget général. On pourrait quasiment parler de mauvaise foi fiscale. Mais nous avons tant de fois répété ces arguments que je ne m'y attarderai pas à nouveau.

En tout cas, c'est ce qui explique notre vote négatif sur cette délibération.

M. le Maire

Je vais tout d'abord répondre à votre remarque sur la majoration de la taxe.

J'ai bien compris que le mot «confiscatoire» ne vous plaisait pas.

Autant nous assumons le passage à 40 % puisque nous l'avons voté, autant je pense qu'il faut, dans ce domaine comme dans d'autres, rester mesuré et ne pas aller trop loin.

N'opposons pas non plus les luziens qui vivent à l'année à ceux qui n'y résident que ponctuellement.

Je rappelle quels étaient les objectifs de cette majoration :

- garantir un produit fiscal supplémentaire pour notre collectivité alors que nous devons faire face à une baisse des dotations qui se poursuit et au dégrèvement de la taxe d'habitation;
- inciter à la remise sur le marché de biens immobiliers vacants.
- lutter contre l'explosion des plateformes Internet ne proposant que du saisonnier.

Je vous rejoins sur le fait de relativiser cette majoration. Si l'on prend l'exemple d'un appartement d'environ 50 m², la cotisation supplémentaire en termes de taxe d'habitation s'élève à environ 70€/an. Je rappelle également que le contribuable secondaire luzien reste avantagé par rapport aux contribuables des autres villes voisines puisque cette majoration s'applique sur le taux de taxe d'habitation voté par la commune. Et notre taux est le plus bas du département!

Ceci étant dit, je crois vraiment qu'il serait malvenu de relever encore davantage cette majoration. Les personnes qui ont une résidence secondaire participent aussi à l'économie locale. Elles consomment, elles font travailler nos commerçants. Je rappelle que le droit de propriété est un droit garanti par la Constitution. Je vous précise aussi qu'il y a, parmi les personnes disposant d'une résidence secondaire, des gens – on l'a vu lors de la cérémonie des nouveaux luziens - qui en font leur résidence principale une fois arrivés à la retraite.

Ne mélangeons pas les choses et, s'il est normal de faire contribuer les résidences secondaires aux politiques publiques, il ne faut pas tomber dans un matraquage fiscal.

Je ne suis pas le seul à le penser puisque j'ai lu récemment dans la presse que le gouvernement envisageait d'abaisser le plafond de la surtaxe sur les résidences secondaires. Je cite le rapporteur général de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale : «*Le plafond de 60% de la majoration actuelle pourra être abaissé ou réservé à certaines configurations locales très spécifiques* ». Et il ajoute : «C*ette politique doit être proportionnée et passer par des moyens fiscaux et budgétaires pertinents, sans effet confiscatoire* ».

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Joël Giraud, le rapporteur de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale.

C'est vrai que cela nous sert également à combler la DGF, il faut être honnête.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous le reconnaissez dans la présentation du budget. Tout le monde le fait, je suis d'accord, toutes les communes qui ont surtaxé à 60% ou à 40%, quel que soit le taux, l'utilisent comme variable d'ajustement du budget général. Mais ce n'est pas parce que tout le monde le fait que c'est normal. Cela n'a pas été institué dans ce but.

Le mot de «confiscatoire» m'a effectivement choqué, le mot de «matraquage» me choque aussi, surtout lorsqu'on parle de 70 € annuels, il ne faut quand même pas exagérer.

Si le gouvernement décide de plafonner cette surtaxation, ce n'est pas ce qui va nous faire changer d'avis sur la légitimité de cette mesure, cela voudra juste dire que c'est un gouvernement aussi libéral que les précédents, c'est tout.

Mais là où il y a vraiment un problème de fond – je vous accorde que c'est juste une question de perception, de culture politique, de philosophie politique – c'est lorsqu'on met en balance :

- d'un côté des gens qu'on surtaxe parce qu'ils ont des logements de villégiature, des logements qu'ils utilisent pendant leurs vacances pour leurs loisirs. Ils choisissent d'y aller ou de ne pas y aller, ils ont de toute façon une résidence principale dans laquelle ils habitent. Ils ont donc un logement d'agrément, qui est un superflu, c'est une chance, un privilège.

- et de l'autre, on a des gens qui n'arrivent pas à se loger à l'année, pour eux-mêmes, pour leur famille.

Que vous nous disiez «ce n'est pas normal de les taxer, on les laisse avec leur chance et leur potentiel budgétaire», je veux bien. Mais, nous, nous ne sommes pas sur ces bases-là, pour nous il y a une différence entre un logement de villégiature et un logement principal à l'année. Donc, jamais on ne considèrera comme confiscatoire un taux de 60%, même de 100% - je vous rappelle qu'on était favorable à un impôt spécifique – tant que la plupart des gens ne pourront pas loger de manière normale à Saint Jean de Luz comme ailleurs.

Maintenant que ce débat est posé de cette manière, on peut comprendre qu'on soit en désaccord.

M. le Maire

Pour en revenir à la délibération, il s'agit de voter les taux et non sur la surtaxe.

M. Vanderplancke

Ce soir, il y a une bataille de mots, je pense que l'intérêt est assez faible. M. le Maire, quand vous avez repris cette formule que j'ai trouvée malheureuse moi aussi, c'était une citation. Vous dites que vous assumez la majoration à 40% et pas à 60%, mais votre prédécesseur, lorsqu'il a porté la majoration à 40%, disait en même temps que c'était confiscatoire, il y a une incohérence. Mais on ne va pas polémiquer là-dessus, c'est une formule malheureuse, on ne peut pas parler de confiscation pour les raisons qu'a très bien développées M. Etcheverry-Ainchart. Beaucoup de luziens n'arrivent plus à se loger, s'en vont, et on ne peut pas leur dire que le logement dans notre ville serait à la portée de tout le monde, ce n'est pas juste.

Deuxième point, sur le fond, qui est plus important : vous allez refaire un emprunt d'équilibre, je trouve assez normal que vous n'augmentiez pas les taux puisque les bases sont très élevées, elles battent des records, ce qui explique la modestie de nos taux, mais nous avons un problème de recettes fiscales à moyen terme. Je suis tout à fait persuadé, comme mes collègues d'Herri Berri, que si cela vous est possible, vous en viendrez à majorer à 60 %, par nécessité. Le débat n'est pas idéologique, on a besoin d'argent, et on sera contraint à faire appel à cette surtaxation et, malheureusement, peut-être pas pour faire du logement, ce qui est très regrettable. Mais il faut aussi être réaliste : vous nous dites aujourd'hui «c'est confiscatoire», mais je pense que vous serez obligé demain de vous déjuger.

Mme Ithurra

Puis-je dire deux mots sur les logements sociaux? Le taux «cible» est 25 % en 2025. Il est tout à fait possible d'y arriver, nous avons un plan établi, et nous sommes actuellement à 18,74 %. Je crois que Bayonne est devant nous mais aucune autre ville n'a atteint cet objectif. Nous sommes dans une ville balnéaire, et vous savez pertinemment que les prix montent mais ne permettent pas toujours de faire ce que nous souhaitons. En tout état de cause, nous nous battons pour pouvoir loger les jeunes luziens qui ne sont pas forcément dans le social, et c'est aussi difficile pour eux. Et nous essayons d'être attrayants pour que chacune puisse accéder au logement.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous nous dites que nous sommes une ville balnéaire, c'est vrai. Mais cela explique-t-il tout et justifie-t-il tout? Nous avons un taux de 47 % de résidences secondaires et un taux de 18,5 % de logements sociaux : est-ce un ratio normal? Non, et même dans une ville balnéaire! Il faut donner la possibilité aux gens de se loger à l'année, qu'ils soient luziens ou qu'ils viennent d'ailleurs, certaines personnes veulent venir de l'extérieur pour habiter ici. Ce n'est pas la peine de s'étonner ensuite qu'on ait des effectifs scolaires en baisse, qu'on ait du mal à financer un certain nombre de politiques publiques de tous types parce qu'on est contraint par notre budget et qu'on hésite à faire contribuer de manière supplémentaire les propriétaires de résidences secondaires. On est même obligé de surdimensionner certains équipements parce que, durant l'été, on a un surcroît de population. Ville balnéaire, je veux bien, mais cela ne justifie pas tout.

Mme Ithurria

Vous savez très bien que les logements des résidences secondaires ne se transformeront pas en logement social.

M. Etcheverry-Ainchart

Evidemment. Mais certains en logement principal, oui. On n'a jamais dit cela, il ne faut pas être de mauvaise foi.

Mme Debarbieux

La question de fond est de savoir si même les 25 % qu'exige la loi sont suffisants pour résoudre cette crise du logement. Je ne crois pas.

Mme Ithurria

Nous ne la résoudrons jamais, il faut être réaliste.

M. le Maire

Aujourd'hui, nous arrivons en deuxième position sur la côte basque, même si cela n'est pas suffisant, nous en sommes conscients, on essaie d'utiliser tous les outils dont nous disposons. Ce n'est pas le fait d'augmenter la surtaxe qui nous donnera plus de logements sociaux. On essaie de préempter des terrains, on travaille avec le COL pour l'OFS, c'est un nouvel outil qui permettra, je l'espère, d'éviter toute plus-value ultérieure, nous ne restons pas sans rien faire.

M. Lafitte

On n'a jamais dit que vous ne faites rien. Notre question c'est : êtes-vous à la hauteur des besoins? Je suis présent dans cette assemblée depuis un petit moment, M. Juzan – il n'est pas là aujourd'hui – aimait à dire que vous ne partiez pas de rien en termes de logements sociaux. Ce qu'il faut regarder, c'est à combien vous êtes partis après les projets mis en place à l'époque à Urdazuri et Ichaca, qu'avez-vous fait à partir de ce seuil-là jusqu'à aujourd'hui. C'est ce qu'il serait intéressant d'évaluer. Et on aurait une réponse par rapport à votre effort réel, vous ne partez pas de rien.

M. le Maire

2017-2019, on en aura 234.

M. Etcheverry-Ainchart

Et 1995-2017?

M. Lafitte

Pour répondre à votre réflexion sur l'économie générée par les résidences secondaires et les résidences principales, je me souviens avoir posé cette question à M. Duhart qui nous avait répondu à l'époque qu'il existe bien une économie des résidences secondaires où les gens consomment un week-end de temps en temps ou deux mois dans l'année, et qui n'a rien à voir avec quelqu'un qui vit sur place à l'année! C'est ce qu'il faut favoriser, c'est évident. Alors, bien sûr, on peut entendre votre discours mais quand on rapporte à l'économie générée par les résidences principales, tout le monde est d'accord.

N° 5 - FINANCES

Budget primitif 2018 : subventions aux associations et à divers organismes

Madame Lacaze, adjoint, expose :

Le montant global des subventions et participations proposées au secteur associatif ou assimilé inscrit au budget primitif 2018 s'élève à 2 649 703,00€ répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions : sports et vie associative	324 750,00 €
Subventions : culture, patrimoine, traditions et langue basque	292 679,00 €
Subventions : sportives scolaires	6 417,00 €
Subventions : mer et littoral	9 900,00 €
Subventions : action sociale, santé, famille et personnes âgées	1 334 561,00 €
Subventions : petite enfance, jeunesse et éducation	71 396,00 €
Subventions : commerce - artisanat et animations de la ville	572 500,00 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	3 000,00 €
Subventions : développement durable	1 500,00 €
Subventions : finances, administration générale et ressources humaines	33 000,00 €
TOTAL	**2 649 703,00 €**

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les subventions 2018 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Culture, patrimoine, traditions et langue basque»* des 6 février 2018, 13 février 2018 et 15 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Action sociale, santé, famille et personnes âgées»* du 20 février 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 12 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Sports et vie associative»* du 13 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Commerce-artisanat et animations de la ville»* du 29 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Urbanisme, habitat et stratégie urbaine»* du 3 avril 2018,

- vote les subventions 2018 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions «sports et vie associative»
Adopté à l'unanimité

Subventions «culture, patrimoine, traditions et langue basque»
Adopté à l'unanimité

Subventions «sportives scolaires»
Adopté à l'unanimité

Subventions «mer et littoral»
Adopté à l'unanimité

Subventions «action sociale, santé, famille et personnes âgées»
(dont CCAS 660.300 € et Sagardian 620.900 €)
Adopté à l'unanimité

Subventions «petite enfance, jeunesse et éducation»
Adopté à l'unanimité

Subventions «commerce-artisanat et animations de la ville»
Adopté par 28 voix
4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)

Subventions «urbanisme, habitat et stratégie urbaine»
Adopté à l'unanimité

Subventions «développement durable»
Adopté à l'unanimité

Subventions «finances, administration générale et ressources humaines»
Adopté à l'unanimité

Etant précisé que les conseillers suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions des associations concernées ci-dessous :

- Jean-François Irigoyen pour l'association Ur Ikara
- Pello Etcheverry pour Musique en Côte Basque
- Eric Soreau pour Saint-Jean-de-Luz Animations
- Stéphane Alvarez (procuration) pour l'association «Croix Rouge»
- Guillaume Colas pour l'association «Belharra Watermen»
- Pascal Lafitte pour l'association «Les Caravelles»
- Manuel Vaquero, Jean-Marc Quijano et Gaxuxa Elhorga pour l'association «Donibane Batzokia»

Commentaires

M. Lafitte

Nous allons voter oui à l'ensemble de ces subventions aux associations, non par contre à celle attribuée à Saint Jean de Luz Animations et Commerces.

Deux premières petites questions :

1/ Une demande forte concernant la subvention à destination de «la petite enfance, jeunesse et éducation». Sur la ligne « Hand y Festi », lire Handyfest, ce n'est pas une fête espagnole, mais un rassemblement, d'un jour, de scolaires sur le site du collège Chantaco afin de sensibiliser les élèves à la différence et au handicap. Au-delà de cette action de sensibilisation d'élèves du primaire et du secondaire, il y a bien sûr, et surtout, pour d'autres acteurs du monde institutionnel, une part d'affichage et de communication. Néanmoins, cette subvention de 1.500 € est pour nous justifiée.

Dans le même champ du handicap, nous constatons que l'association Integratio Batzordea est destinataire d'une subvention de 1.000 €. Celle-ci œuvre pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'intérieur de la filière de Seaska. Elle rend possible le financement d'une aide humaine (ce que l'on nomme AVS dans le public) et ce, tous les jours d'école de l'année, de la première heure de cours du matin à la dernière de l'après-midi. Concrètement, sur notre Ikastola à Saint Jean de Luz, nous avons trois élèves luziens qui sont ainsi quotidiennement accompagnés dans leur handicap afin de suivre une scolarité «normale» en milieu ordinaire.

Bref, d'un côté, 1.500 € de subvention pour une journée de sensibilisation/communication, de l'autre 1.000 € pour toute une année scolaire d'aide humaine. Au regard de cette situation, M. le Maire, Mme l'Adjointe, nous demandons simplement d'accepter et d'acter l'alignement de la subvention d'Integratio Batzordea sur celle versée à Handyfest, soit 1.500 € pour les deux associations. C'est vrai que j'aurais pu en parler en commission, je n'ai pas réagi à ce moment, je me permets d'en parler aujourd'hui, mais on pourra en reparler en commission, pas de problème.

Mme Arribas

La Commune donne cette subvention-là, certes, mais, au-delà, elle accompagne différemment, par exemple en réhabilitant des toilettes pour personnes handicapées. Jusqu'à présent, on apportait notre aide par d'autres moyens, peut-être moins visibles. Maintenant, avec la nouvelle école, tout est accessible, c'est différent.

Quant aux AVS et EVS, je ne suis pas sûre qu'ils soient payés par l'association, je pense qu'ils sont rémunérés par l'Education Nationale. Par contre, l'association peut aider des enfants sur d'autres handicaps, c'est sûr.

Je voulais préciser également que le montant de 1.000 € a été sollicité par l'association elle-même, c'est elle qui a fait cette demande.

M. Lafitte

2/ Pour ce qui est des subventions à destination de «l'action sociale, santé...», nous ne trouvons aucune ligne budgétaire à destination de l'association qui œuvre à la mise en place sur notre ville d'une Accorderie.

L'Accorderie est un échange de services où la valeur est le temps passé. Cela suppose une implication municipale au niveau de la structure. Une association a été créée et une demande de subvention a été faite auprès de la mairie. Il y a eu un versement par le biais de la réserve parlementaire. Plusieurs partenaires privés ont été contactés pour abonder leur budget, et l'association espérait une aide de la mairie de Saint Jean de Luz et de celle de Ciboure. Nous sommes dans le champ de l'économie solidaire et sociale.

Je précise qu'il y a une différence avec «Blablacar» qui fait payer, alors qu'à l'Accorderie, il y a zéro rémunération financière ou pécuniaire, mais uniquement du temps passé.

Vous avez fait semble-t-il le choix de ne pas impliquer la municipalité dans ce champ de l'économie sociale et solidaire, si porteur de valeurs de partage et de lien social. Pouvez-vous éclairer le conseil municipal quant à vos raisons?

M. le Maire

Madame Garramendia est malheureusement absente, elle aurait pu vous répondre précisément, mais je crois que leur budget est relativement important – plus de 10.000 € il me semble.

M. Lafitte

Ils demandaient 12.000 €, et ils allaient chercher l'équivalent auprès de partenaires privés. Vous interveniez au niveau de la mise à disposition d'un local.

M. le Maire

Non, au final, ils demandaient le local plus 15.000 € de subvention.

M. Lafitte

Madame Garramendia leur avait proposé un local, ils ont répondu qu'ils en avaient trouvé un et qu'ils préféraient une aide au financement. Ils ont également rencontré les responsables de Sagardian, du CCAS, la Ville de Ciboure, et puis rien ne s'est concrétisé. Aujourd'hui, ils n'ont même pas eu de réponse. Pouvez-vous leur en faire une ce soir? Même en disant : la Ville ne s'engage pas dans cette aide financière. Ils attendent une réponse, ils ont uniquement 3.000 € qui vient de la réserve parlementaire de l'ancienne députée.

Mme Girard

Il me semble que le dossier n'était pas encore complètement finalisé, ils devaient encore structurer leur association.

M. Lafitte

En tout état de cause, ils attendent une réponse municipale.

M. le Maire

Je fais le point avec Madame Garramendia dès lundi et on répondra à l'association, tout en vous communiquant notre réponse.

M. Lafitte

Comparaison n'est pas raison, mais 12.000 € qui sont demandés, c'est aussi – on le verra plus tard – le coût des feux d'artifice pour l'Office de Tourisme.

Mme Ithurria

L'association ne nous a jamais demandé 12.000 €.

M. le Maire

On éclaircit ce point et on reviendra vers vous.

M. Etcheverry-Ainchart

J'ai une question de principe, plutôt anecdotique, mais, au risque de chagriner quelques-uns de mes collègues, je voudrais revenir sur un débat que nous avions eu l'an dernier, avec M. Duhart, concernant la subvention accordée à Donibaneko Batzokia. Non pas que ce soit un enjeu financier majeur, puisque nous parlons ici de 600 €, mais parce qu'il y a là une question de principe sur laquelle adosser la proposition qu'on va vous faire.

Je ne reviendrai pas sur l'anomalie – à nos yeux - qui consiste à considérer cette association comme un acteur culturel classique, alors qu'il est de notoriété publique qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de l'antenne locale d'un parti politique, composante de la majorité municipale, dont certains élus sont membres du bureau, et dont le site internet (qui n'est certes pas actualisé mais qui est encore accessible) explique clairement, et je cite, que le batzoki est la «vitrine du parti». Je ne chercherai pas non plus à dénigrer la qualité, ni même l'intérêt des conférences organisées par ce parti, qui me paraissent réellement de haute tenue. Je centrerai mon propos sur le fait que la subvention accordée l'an dernier – 600 € déjà - et redemandée cette année est destinée à la traduction simultanée en français de conférences données en langue basque. Je cite M. le Maire le 7 avril 2017 : *«il s'agit d'une subvention spécifique, chaque fois qu'il y a une conférence, on subventionne un traducteur pour que les non-bascophones puissent profiter de la conférence»*. Une destination qui peut être considérée comme justifiée, mais encore faudrait-il que le besoin soit réel. J'ai ainsi pointé la totalité des conférences organisées depuis janvier 2017 jusqu'à aujourd'hui, et vérifié que, sur les dix sessions organisées, seule une l'a été en langue basque, en novembre dernier. Toutes les autres l'ont été en français. Pire, certaines l'ont été alors même que les orateurs sont bascophones.

Moi, en tant qu'éditeur, je dépose régulièrement des dossiers de demandes de subvention, à quelque titre que ce soit. Ces demandes sont toujours assorties d'un argumentaire et de devis de prestataires. Puis, une fois le projet réalisé, je fournis les pièces attestant la réalité des dépenses engagées, et rétrocède le trop-perçu si elles ne sont pas du niveau initialement annoncé. En tout cas, en matière de langue basque, c'est exactement le fonctionnement de l'Office Public. En l'occurrence, il paraît évident qu'une subvention de 600 € pour une seule et unique conférence en basque est injustifiée, sauf à considérer qu'il est normal de facturer un prestataire à 600 € de l'heure, ce que je n'accepte même pas de mon plombier. Mais le pire, c'est que, loin de trouver cela anormal, la demande est renouvelée cette année et exactement au même niveau! Il nous semble que le minimum, avant de renouveler cette demande, serait que Donibaneko batzokia purge d'abord l'excédent de l'an dernier durant les éventuelles conférences en basque prochainement prévues, et renonce donc à sa demande de cette année.

Une mairie, ce n'est pas un distributeur automatique. Il s'agit là des deniers publics, que les arbitrages placent ici alors qu'ils pourraient s'en servir là, et qui réclament transparence et contrôle. Ma question est de savoir si, en matière culturelle, lorsqu'une association demande des subventions, l'année suivante sollicite-t-on un réalisé, de la même manière, je crois, que cela se passe dans les affaires sportives? Si cela n'est pas le cas, je pense qu'il serait de bonne politique de le mettre en place car il y a quand même, en matière de subventions spécifiques dans le domaine «culturel, patrimoine et traditions» un montant total de 178.000 €. Si le même ratio est effectué par toutes les associations, cela veut dire qu'il y a 150.000 € qui sont indus.

Mme Ithurria

Cela reste toujours 600 € sur un total de 2.650.000 €.

M. Etcheverry-Ainchart

Ce serait un euro symbolique, ce serait pareil.

M. Etcheverry

Chaque demande de subvention d'une association est accompagnée d'un dossier, et l'association est évidemment obligée de fournir des pièces justificatives, dont le bilan de l'exercice précédent. Toutes les associations qui sollicitent une subvention doivent se plier à cette règle. Concernant Donibaneko Batzokia, c'est une association qui donne des conférences, elle est complémentaire à l'association Université du Temps Libre, les deux associations ne sont pas sur le même mode de fonctionnement puisque toutes les conférences de Donibaneko Batzokia sont gratuites et sur des thèmes complémentaires. Après, on peut polémiquer sur tout si on le souhaite mais, d'un point de vue culturel, pour la commission, il a semblé légitimer d'attribuer cette subvention.

M. Etcheverry-Ainchart

Avez-vous écouté ce que j'ai dit? Je suis entièrement d'accord avec 99 % de ce que vous venez de dire. Ce qu'organise l'association, c'est parfait, j'y trouve une réelle utilité sur le plan culturel, les conférences sont de grande qualité, il n'y a pas de problème. La subvention est demandée au titre de la traduction en français de conférences organisées en langue basque. Lorsqu'on a une conférence, unique, organisée en langue basque sur dix, 600 € de subvention à ce titre-là, c'est injustifié. Ce n'est pas l'intérêt des conférences qui pose problème, la question est de savoir si la subvention est due ou indue.

M. Etcheverry

On demandera des explications au président de l'association.

M. Etcheverry-Ainchart

Et s'ils demandaient 1.000 €, on donnerait 1.000 €, sans demander plus d'explication?

M. Etcheverry

On demandera au président de l'association de fournir plus de précisions, notamment sur l'utilisation de ces 600 €. On pourra même le faire venir en commission culture pour permettre aux membres de la commission de l'entendre.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous avez dans cette assemblée des membres du bureau, peut-être ont-ils la réponse?

Mme Elhorga-Dargains

Non, ce n'est pas moi qui remplis le dossier de demande de subvention, je ne suis pas présidente, je ne suis pas secrétaire, je ne suis pas trésorière, je suis simplement membre de l'association culturelle. Je m'occupe des conférences, c'est vrai. Nous avons des frais de communication, nous payons également les déplacements des professeurs lorsqu'ils viennent de Bordeaux ou de plus loin. Je me répète : je ne sais pas comment le dossier de demande de subvention a été fait, honnêtement je ne l'ai pas vu, mais lorsqu'on a discuté entre nous, on avait convenu qu'il fallait qu'on arrive à couvrir les frais de déplacement, l'intervention d'un traducteur lors de la conférence annuelle en basque, ainsi que la communication.

M. le Maire

Donc, apparemment, il ne s'agit pas uniquement de traduction. Comme l'a dit M. Etcheverry, vous êtes représenté en commission culture, donc on invitera le président à venir expliquer exactement ce qu'il en est.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous ne nous empêcherez pas de penser qu'il y a un problème. En plus, cela m'est égal, c'est vrai que la somme de 600 € est dérisoire par rapport au montant du budget global. Mais il s'agit d'un principe.

M. Etcheverry

Mais on peut aussi faire le tour de toutes les demandes de subvention, et on n'aura pas forcément des explications sur le montant des demandes.

M. Etcheverry-Ainchart

Tout à fait, mais ce serait alors inquiétant.

M. Etcheverry

Je précise que c'est un travail qu'on a déjà entamé et que cela risque de grincer des dents.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui mais il est normal de demander des explications à une association, il s'agit tout de même de deniers publics. On doit demander un compte-rendu.

M. Etcheverry

Je suis entièrement d'accord. Mais tout dépend si on soutient un projet dans sa généralité ou si on regarde les choses dans le détail. Cela nous amènera à des discussions très intéressantes.

M. le Maire

Nous allons passer au vote.

M. Vaquero

Je précise que je ne prends pas part au vote sur ce point.

M. le Maire

D'accord. Par ailleurs, certains conseillers, membres des bureaux de certaines associations, ne prennent pas part au vote. Pour ma part, je m'abstiens pour l'association Ur Ikara. Comme je m'en suis expliqué avec mes collègues de l'opposition, je préside cette association pour la dernière année, il m'était compliqué de me retirer en cours d'exercice, je mène donc mon mandat de président jusqu'à la prochaine assemblée générale.

N° 6 - FINANCES

Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces : budget primitif 2018

M. Soreau, adjoint, expose :

Le budget primitif 2018 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces s'équilibre à la somme de 1.794.175,00 €.

Il se répartit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 758 375 €	1 758 375 €
INVESTISSEMENT	35 800 €	35 800 €
TOTAL	1 794 175 €	1 794 175 €

Ce budget primitif 2018 fait apparaître les subventions communales suivantes :

- Subvention de fonctionnement 366.000 €
- Subvention Fêtes de la Saint-Jean 62.000 €
- Subvention Festival International du Film 35.000 €
- Subvention commerce 45.000 €
- Subvention Noël 50.000 €
- Feu d'artifice 12.000 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2018 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité de direction de «Saint Jean de Luz Animations et Commerces» en date du 4 avril 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve le budget primitif 2018 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces présenté en annexe.

Adopté par 26 voix
6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Commentaires

M. Soreau

Je vais vous faire une petite introduction pour vous expliquer le rôle de cette EPIC qui est un service, certes indépendant de de la Ville de Saint Jean de Luz, mais qui fait la politique dynamique du commerce pour la Ville de Saint Jean de Luz, et ainsi accroître l'attractivité de la Ville, gagner en notoriété pour la Ville, et puis créer du lien à travers les diverses animations.

Les engagements 2018

- Maîtrise des frais de fonctionnement
- Maintien du budget dédié à l'animation et à l'événementiel
- Soutien à l'attractivité commerciale
  (1 personne dédiée)
- Diversifier les sources de financement (privées, publiques)

Budget prévisionnel 2018 – Dépenses

- Fonctionnement 1 758 375 €
  – (rappel 2017 : 1 763 809 €)
- Investissement 35 800 €

Budget prévisionnel 2018 – Dépenses

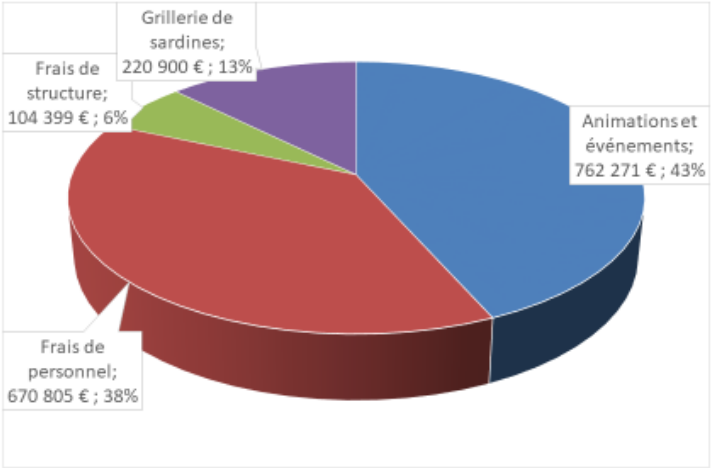

Animations - Evénements

- 100 Concerts place Louis XIV
- Chasse aux œufs de Pâques
- Les RV culinaires des Halles (3ème samedi du mois)
- Komikoa : festival Humour
- Festival Andalou
- Fêtes de la St Jean
- Internationaux de Cesta punta
- Fête du Thon
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Concerts Parc Ducontenia
- Marchés nocturnes estivaux
- Fête de la Mer, ttoro et trophée Teink
- Lâcher de lanternes du 14 août
- BOC
- Meeting aérien
- Concours de pintxos
- Féeries vénitiennes
- Festival International du Film
- Fête de la Nivelle – Urdazuri
- Halloween
- Fêtes de Noël

Comme vous le savez, pour les concerts de la place Louis XIV, il y a un partenariat avec les cafetiers. Tout comme les cafetiers des Halles qui organisent leurs propres animations. De nombreux événements sont faits en collaboration avec les différents services de la mairie.

Animations – Evénements (dépenses)

• Fête du Thon	13 500€
• Patrouille de France	20 000€
• Festival andalou	20 600€
• Fêtes St Jean	62 000€
• Noël	60 000€
• Kiosque	70 000€
• Open luzien	66 000€
• Festival du film	156 000€
• Internationaux de cesta	325 000€

Je précise que l'Open luzien pour 66.000 € et les Internationaux de cesta punta pour 325.000 € sont totalement autofinancés par le partenariat. Et je rappelle la hausse, tant méritée, pour les Fêtes de la Saint Jean avec 62.000 € cette année. Ainsi que l'effort porté sur les fêtes de Noël, et la présence de la Patrouille de France lors du week-end de la Pentecôte. Les 20.000 € ne correspondent pas à un chèque que l'on fait à la Patrouille de France mais concernent toute la logistique avec l'hébergement, les locations au niveau matériel, la piste au niveau de l'aéroport de Biarritz entre autres.

Les Halles gourmandes : un projet au cœur du centre ville

- Mise en valeur des producteurs locaux
- Equipement d'une cuisine dans les halles
- Programmation d'animations
  - Herriko, FDSEA, estives
  - Ateliers gourmands
  - Marché de créateurs (juin – septembre)
  - Animations musicales

Un gros travail a été fait depuis quelques années axé sur la gastronomie au pays basque, précisément sur le site des Halles, avec la valorisation de producteurs, la mise en place d'une cuisine qui sera en fonctionnement dès le 15 avril, notamment pour la première fête du label «Herriko». Et comme toujours des animations musicales dans et autour des halles, avec la participation un samedi par mois d'une association de chants.

Budget prévisionnel 2018 - Financement

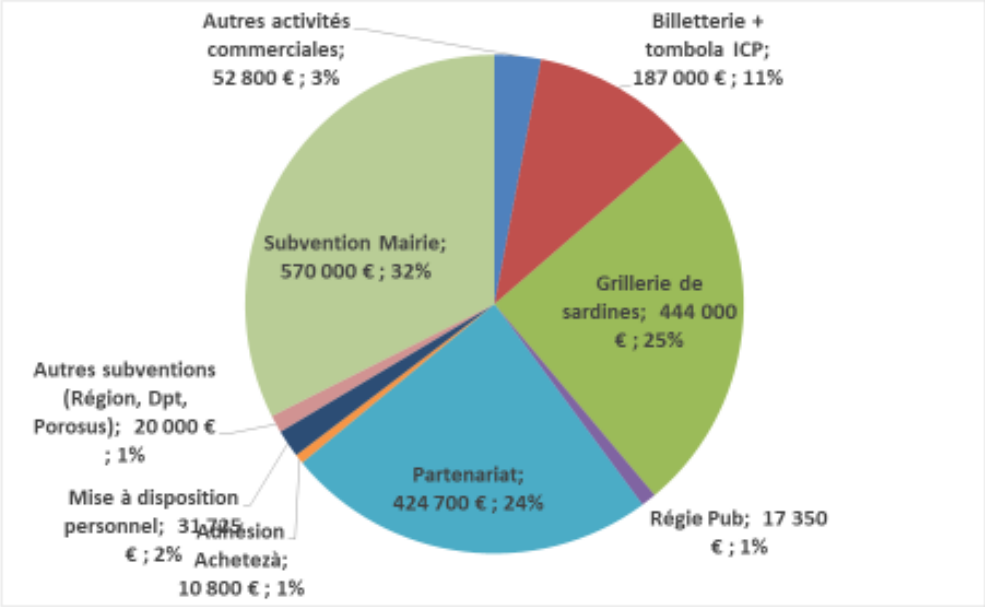

Commerces

- Site achetezasaintjeandeluz.fr en cours de développement
  - Avec mise en place du chèque cadeau pour entreprises
  - Offres spéciales, promo, blackfriday…
- Renforcement des animations commerciales (halles, pintxo pote, magazine de noël, braderies, ...)
- Travail sur les friches commerciales
- Observatoire commercial

Nous allons mettre en place le chèque-cadeau pour les entreprises afin que les CE puissent venir consommer à Saint Jean de Luz. Pour ce qui concerne les friches commerciales, vous vous rappelez qu'on avait voté, il y a quelques mois, la taxe correspondante. Un travail est également mené sur les locaux vacants pour éviter les «dents creuses» sur notre commune. Et je rappelle la continuité de l'observatoire commercial, à travers entre autres les compteurs à piétons ou encore l'augmentation ou la baisse des chiffres d'affaires.

La communication

- Développer la communication autour des manifestations en local
- Travailler la notoriété nationale via les évènements
- Développer la marque « Saint-Jean-de-Luz »

Le développement touristique se travaille certes au niveau de l'Agglomération, mais Saint Jean de Luz est toujours présente, et sera bien sûr présente dans le futur Office intercommunal qui va se mettre en place au 1er octobre. Nous devons de notre côté garder notre identité et nos événements, et cette communication est très importante au niveau local. Nous continuons de développer la marque «Saint Jean de Luz» reconnue en France et en Europe.

M. Vanderplancke

Il me semble qu'autrefois, lorsque nous étions indépendants au niveau de l'Office de Tourisme, on avait un double vote sur le rapport moral et sur l'aspect financier. Finalement, cela revient au même. Nous allons voter la subvention de la mairie à la structure, nous faisons confiance aux gens qui la gèrent, même si M. Soreau pourra nous expliquer pourquoi cela a augmenté de 15 %, cela me paraît beaucoup.

Que «Saint Jean de Luz» soit une marque reconnue, c'est bien, et le bilan moral de votre activité nous paraît globalement tout à fait recevable.

Donc, nous allons voter en abstention, non pas pour marquer une réserve, mais parce que, depuis le départ, étant donné que nous ne siégeons pas dans la structure, nous considérons que nous n'avons pas à nous prononcer sur le budget. Donc, d'accord pour subventionner la structure mais on ne vote pas le budget puisqu'on n'a pas d'observateur dans la structure. Ce n'est pas une marque de défiance, c'est juste une position de principe.

M. Soreau

Pour votre information, je présente à chaque fois le budget lors de la commission Commerce, d'une façon détaillée. Même si vous n'êtes pas dans la structure, on prend le temps des débats lors de cette commission.

M. Vanderplancke

Oui mais nous sommes dans l'idée où nous aurions aimé avoir un siège dans la structure, ce n'est pas un manque d'information. Peut-être y-a-t-il parfois une surinterprétation de certains commentaires lorsque nous nous faisons l'écho de certaines réticences.

M. Soreau

On ne parle pas du passé, on avance.

M. Vanderplancke

Oui, d'accord, mais globalement, le travail est tout à fait remarquable. Mais on ne peut pas se prononcer sur des aspects financiers qu'on ne gère pas. Mais c'est vrai que Saint Jean de Luz a une politique touristique très offensive.

M. Soreau

Je vais vous répondre sur la question de la hausse de 15 % :

- Tout d'abord, il n'y a plus la taxe de séjour qui est gérée désormais par l'Agglomération.

- Il y avait ensuite un poste d'animatrice commerciale qui est partie à la retraite, ce poste était à 100 % financé par la Ville (mise à disposition), maintenant ce salaire rentre dans le budget global de la structure.

- Par ailleurs, il y a une évolution d'un poste qui passe au commerce, nous avons créé un poste au niveau de l'animation qui était en contrat d'alternance. C'était un choix pour définir si c'était la bonne formule, ce qui semble le cas, donc ce poste est transformé en CDI, ce qui représente également un coût.

- Il y a également une conformité par rapport à la règlementation, suite à un petit rappel de la Chambre Régionale des Comptes, concernant un ou deux postes mis à la disposition par la commune à la structure, donc une refacturation claire est faite désormais. Tout comme pour la Grillerie des Sardines, un loyer est payé par la structure à la Commune.

- Et puis, au niveau salarial, vous savez qu'il s'agit d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) avec un fonctionnement particulier par rapport à une collectivité, les indices sont en hausse. Et certains agents ont la qualification de cadre, non pas pour percevoir un gros salaire parce que ce n'est pas le cas, mais pour avoir un volant horaire plus important vu le nombre de manifestations où leur présence est requise.

M. Lafitte

Je vais intervenir sur trois ratios :

- En se rapportant au budget 2017, en fonctionnement, on était à 301.000 €; cette année, on est à 366.000 €. Cela fait une augmentation de 26 %.

- En spécifique, le feu d'artifice en 2017 avait coûté 7.000 €; en 2018, la même subvention feu d'artifice s'élève à 12.000 €. Cela fait une augmentation de 71 %.

- Au total, la subvention fonctionnement + spécifique s'élevait à 445.000 € en 2017; 570.000 € en 2018. Cela fait une augmentation de 28 %.

J'avais une série de questions sur lesquelles M. Soreau vient de répondre en partie, notamment pour le contrat CDD qui passe en CDI, ainsi que sur les prestations supplémentaires proposées par Saint Jean de Luz Animations et Commerces et qui pourraient justifier de telles hausses.

Nous avons donc une réponse pour le fonctionnement : il faut effectivement «muscler» la partie commerce. On parlait depuis plusieurs mois de directeur managérial ou autres, si on tend vers cette formule, cela nous convient. On verra ensuite les résultats sur l'activité commerciale et l'animation de la Ville.

Pour le feu d'artifice, qu'est-ce qui explique qu'il passe de 7.000 € à 12.000 €?

M. Soreau

C'est une histoire de TVA, on n'a pas de récupération de TVA. Pendant longtemps, le feu d'artifice était payé par la commune. Donc on a régularisé en faisant passer par la structure. Je rappelle que c'est un feu d'artifice qui rencontre un grand succès. Si on fait un ratio des personnes présentes, dont des luziens, cela ne fait pas cher. Par ailleurs, c'est un feu d'artifice qu'on essaie de faire évoluer avec des barges, etc, avec un appel d'offres lancé chaque année, et qui remporte, malgré cette somme minime pour un feu d'artifice, un énorme succès.

M. Lafitte

J'espère que ce feu d'artifice sera à la hauteur des 12.000 €.

M. Soreau

Je pense qu'il le sera, et je vous invite à venir le voir. Et il y a un retour réellement positif par les commerçants sur l'attractivité de cette manifestation, il y a même un partenariat mis en place avec Hegobus pour permettre aux usagers des campings de venir en centre ville, il y a tout un travail autour de cette animation et je pense sincèrement que les gens sont contents.

M. Lafitte

Pour en revenir au budget plus global, je vais rebondir sur ce qu'avait dit M. Etcheverry-Ainchart par rapport à l'argent public. Nous parlons ici d'un montant de 570.000 €, ce n'est pas peu. Au regard d'un tel investissement d'argent public, ce qu'Herri Berri voudrait savoir, c'est si vous avez mis en place un outil permettant de quantifier le retour attendu par la ville, tant sur le plan financier que sur qualité de vie des luziens? C'est bien d'abonder mais il faut avoir un outil objectivé derrière.

M. Soreau

Première chose : au lieu de créer de nouveaux événements, on tente d'améliorer les manifestations en place.

Deuxièmement, nous avons de nombreux outils que nous utilisons : pour le travail effectué au niveau commercial, nous avons les compteurs à piétons etc. Il y a également un travail mené avec l'Observatoire du commerce, ainsi que la concertation que l'on fait régulièrement avec les commerçants.

Enfin, pour les événements, nous sommes en train de travailler sur la fréquentation, avec un système de comptage qui peut se faire avec les téléphones portables notamment. Vous savez que, régulièrement, on travaille avec les professionnels, et notamment un parallèle fait avec la fréquentation dans l'hôtellerie puisqu'il existe un Observatoire de l'hôtellerie et des réservations, qui nous permet de savoir si, sur tel ou tel événement, on attire du monde ou pas. Souvent, cela va de pair, par exemple pour le Festival Andalou. N'ayez aucun souci, chaque euro dépensé est très bien dépensé.

M. Lafitte

J'aurais aimé, au regard de l'euro dépensé, l'euro retour, on ne l'a pas mais peu importe.

M. Soreau

Si on l'a!

M. Lafitte

Je parle d'un euro quantifié.

Pour en revenir au budget, à la rubrique «Subvention d'exploitation», je ne vois pas la somme de 366.000 €, je ne sais pas pourquoi. Pour ce qui concerne la «Subvention des fêtes de la Saint Jean», on est bien à 62.000 €, c'est bon. «Subvention commerce» : 77.000 €, je pense qu'il y a autre chose que la subvention de la Ville de Saint Jean de Luz. «Subvention feu d'artifice» : 12.000 €, on vient d'en parler. «Subvention du Film», c'est bon. Par contre, «Subvention Noël» : 50.000 €, je ne le trouve pas dans ce budget. Que se passe-t-il?

M. Soreau

Franchement, je ne sais pas. Ce doit être un jeu d'écritures peut-être.

M. Lafitte

On a beaucoup de mystères ce soir.

M. Soreau

Non, il n'y a pas beaucoup de mystères et vous le savez pertinemment puisque votre groupe a un représentant au niveau du comité directeur, il n'a pas l'air de se plaindre. Ou alors il vous fait des cachotteries.

M. Lafitte

Il est en déplacement professionnel, mais je lui poserai la question.

Par ailleurs, aucune autre ligne budgétaire du BP 2018 ne bénéficie, à la hauteur des sommes engagées, de telles augmentations. Vous les avez, en partie, justifiées.

Saint Jean de Luz Animations et Commerces – j'ai toujours envie de dire l'Office de Tourisme - peut et doit avoir de la Ville des subventions en fonctionnement et en spécifique, là n'est pas le sujet, on est bien d'accord. Un effort communal doit être fait, c'est certain. Mais, selon nous, pas en impactant à cette hauteur le budget de la Ville.

Depuis 2011, la DGF a baissé de 1.600.000 €. En 2018, elle baisse à peu près de 100.000 €. Votre majorité, en début de mandat, a augmenté les impôts des luziens de 2,5 %, en une fois.

Donc, pour nous, Saint Jean de Luz Animations et Commerces doit prendre sa part dans ce contexte budgétaire contraint. De plus, il y a, pour nous, d'autres priorités budgétaires qui ne sont pas traitées à la hauteur du problème : logement, mobilités... On ne peut pas intervenir de manière forte sur cette ligne, et faire de gros efforts ailleurs. Vous faites des choix budgétaires qui vous appartiennent, c'est clair, vous les assumez, ce ne sont pas les nôtres.

Il y a deux ans, le budget était d'environ 600.000 €. La compétence «tourisme» a été transférée à l'Agglomération, on a eu une baisse de budget conséquente en fonctionnement pendant deux ans. Et aujourd'hui, la hauteur du budget redevient la même, nous sommes à ce niveau-là d'investissement aujourd'hui, c'est tout de même étonnant!

Donc, nous nous abstenons sur ce budget primitif de Saint Jean de Luz Animations et Commerces.

M. Soreau

Déjà, nous ne sommes pas sur les mêmes missions. L'équipe est composée de cinq personnes, donc je pense que les frais de gestion de la structure sont très bien maîtrisés puisque l'on fait autant, voire plus, avec moins de personnes. Par ailleurs, depuis trois ans, la mission «commerce» est importante et je rappelle que nous avons été l'un des premiers Offices du Commerce et de l'Artisanat.

Mme Ithurria

Il est important de favoriser et soutenir les animations des Fêtes de la Saint Jean, et notamment celle du jeudi qui reste gratuite.

M. Lafitte

Nous ne sommes pas à Bayonne.

Mme Ithurria

Justement, nous ne sommes pas à Bayonne.

M. Lafitte

C'est vrai et moi, en tant qu'enseignant, j'apprécie également la journée du lundi pour les enfants.

N° 7 - FINANCES

Mission de préfiguration sur la création d'un centre de séminaires, de congrès et de réception évènementielle : demande de subvention

M. Soreau, adjoint, expose :

Par délibération du 2 mars 2018, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la cession de lots immobiliers de la Pergola à la société SA Sogesthel. La Commune retrouve la pleine propriété de l'Auditorium Ravel avec un accès privatif à la terrasse, en liaison avec les salles actuelles du rez-de-chaussée, propriétés communales.

La Commune envisage de développer une offre à vocation économique par la création d'un centre de séminaires, de congrès et réception sur la Ville, ainsi que la création en rez-de-chaussée de salles de sous-commissions, d'un espace coworking et d'un espace bureau qui pourra également accueillir la structure locale «Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces».

Le site, son accès, l'offre existante en matière de stationnement et d'hôtellerie ainsi que la proximité immédiate avec le centre historique sont des atouts majeurs pour positionner cet équipement sur ce secteur.

Au préalable, la Commune envisage de lancer une mission de positionnement sur une offre de tourisme d'affaires et de réception évènementielle, et peut ainsi prétendre à l'obtention d'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50 % des dépenses éligibles.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût en euros HT
Montant des dépenses	**30.000,00**
Subventions	
Région Nouvelle-Aquitaine – 50%	**15.000,00**
Autofinancement Commune	**15.000,00**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération,

- de solliciter une subvention d'un montant de 15.000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'étude de positionnement d'une offre de tourisme d'affaires,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction auprès des services régionaux, et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve le plan de financement de l'opération,

- sollicite une subvention d'un montant de 15.000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'étude de positionnement d'une offre de tourisme d'affaires,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction auprès des services régionaux, et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Une demande forte du groupe Herri Berri relative en lien avec ce centre de séminaires, mais aussi avec l'action symbolique que vous nous avez demandé de faire en début de conseil municipal.

Nous avons bien noté que la terrasse extérieure dominant la plage et attenante à l'auditorium Ravel redevient «pleine propriété de la commune».

Depuis deux ans, pour toute la période estivale, un drapeau français visible de toute la plage a été hissé sur cette terrasse. A mon questionnement, en commission travaux, sur cette situation, il m'a été répondu que c'était suite aux attentats du Bataclan et de Nice et, qu'en hommage aux victimes, cette décision d'afficher le drapeau tricolore avait été prise. Bien, cela peut se comprendre sans problème.

M. le Maire

En commission Travaux? A mon avis, le drapeau français est là depuis plus longtemps.

M. Lafitte

Les massacres du Bataclan et de Nice, tous les attentats terroristes qui visent indifféremment des citoyens de tous âges et de conditions, heurtent et blessent toute humanité, la vôtre, mais aussi la nôtre, abertzale luziens.

Ici, en Pays Basque, certains de nos concitoyens se retrouvent dans le drapeau français, d'autres dans l'Ikurrina et d'autres encore dans les deux drapeaux, et d'autres dans aucun.

Nous aussi, élus abertzale luziens avons tenu à condamner ce cheminement mortifère d'un autre âge, ces attentats de masse, aveugles et sanglants, mais également à témoigner publiquement de notre solidarité et compassion pour toutes les victimes; c'était le sens de notre participation au rassemblement du conseil municipal sur la place louis XIV au lendemain du carnage de Nice.

Ce soir, pour toutes ces raisons que nous partageons, pour toutes ces valeurs d'humanité que nous portons, nous vous demandons, M. le Maire, que l'Ikurrina soit présent au côté du drapeau français sur l'esplanade de l'auditorium Ravel. Et, par ce geste, M. le Maire, en étant au cœur de votre fonction, par-delà les sensibilités politiques, c'est toute la communauté luzienne que vous associerez à l'hommage et au respect dus aux victimes. Puisque cette terrasse nous appartient, êtes-vous prêt à le faire?

M. le Maire

L'Ikurrina est présent…

M. Lafitte

Ne me parlez pas de la mairie, je parle de la terrasse de l'auditorium.

M. le Maire

Je peux finir s'il vous plaît? L'Ikurrina est présent à l'hôtel de ville, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas présent dans d'autres endroits où se trouve le drapeau français. Se pose également la question du drapeau européen. Donc, je ne suis pas contre, je vais en discuter avec mon équipe.

M. Lafitte

Vous avez bien compris le sens de notre démarche?

M. le Maire

Tout à fait. Les drapeaux français et basque se côtoient dans beaucoup d'endroits, avec le drapeau européen, cela ne me choquerait pas à cet endroit. On en parle entre nous et je reviendrai vers vous.

N° 8 - FINANCES

Acquisition de mobilier et logiciel/matériel informatique pour la médiathèque : approbation du plan de financement et demande de subvention

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Dans le cadre du développement du projet de service de la médiathèque et afin d'accompagner le développement du réseau sur le territoire et d'assurer un service public de qualité, la ville de Saint-Jean-de-Luz dans un souci de développement de ses infrastructures publiques souhaite créer un nouvel espace d'accueil-inscription et un nouvel Espace Public Numérique au rez-de-chaussée des locaux de la médiathèque.

Ce nouvel espace d'accueil permettra au public de retrouver toutes les informations nécessaires à une inscription, de prendre connaissance du fonctionnement du réseau, d'être informé sur l'ensemble des animations proposées par la médiathèque et par le réseau ainsi que sur celles du Service Culture de la Mairie.

Le nouvel Espace Public Numérique permettra de répondre aux diverses attentes des usagers en centralisant tous les accès publics à Internet en un lieu unique. Il rendra possible la tenue de formations par le médiateur numérique, apportera une réponse aux attentes des habitants sur la question de l'e-administration (projet d'identification des lieux ressources sur la ville incluant le CCAS, le service jeune et la médiathèque).

Dans le cadre de la nouvelle convention 2018-2020 du Réseau Lecture signée entre le Conseil municipal de Saint Jean-de-Luz et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour une durée de 3 ans, la médiathèque bénéficie d'aides départementales pour le financement de l'acquisition de mobilier et de matériel (ou de logiciel) concourant à la modernisation des bibliothèques.

La Commune peut prétendre à l'obtention d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 40% des dépenses éligibles.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût en euros HT
Montant des dépenses	**34.166,67**
Mobilier	*22.500,00*
Matériel-Logiciel informatique	*11.666,67*
Subventions	
Conseil Départemental 64 – 40%	**13.666,67**
Autofinancement Commune	**20.500,00**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération,

- de solliciter une subvention d'un montant de 13.666,67 € auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour la création de ce nouvel espace à la Médiathèque,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction auprès des services départementaux, et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Culture, patrimoine, traditions et langue basque»* du 15 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve le plan de financement de l'opération,

- sollicite une subvention d'un montant de 13.666,67 € auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques pour la création de ce nouvel espace à la Médiathèque,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à déposer le dossier d'instruction auprès des services départementaux, et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette demande.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Debarbieux

Créer un nouvel espace d'accueil-inscription et un nouvel Espace Public Numérique au rez-de-chaussée des locaux de la médiathèque va dans le bon sens, car il répond aux exigences du tout numérique voulues par les décideurs.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence de l'articulation en un lieu unique, entre le réseau lecture par exemple et le CCAS.

Faut-il vous rappeler la spécificité du public pris en charge par ce même CCAS? L'approche et la complexité des réponses à apporter demandent un personnel spécialisé, comme les assistantes sociales. Un point internet existe au CCAS. Que devient-il?

Nous croyons savoir que Sagardian travaille également sur la constitution d'un dossier point internet. Au regard des informations que nous avons, il semble que l'on se disperse. Il convient de définir clairement les attributions des uns et des autres.

Nous vous rappelons qu'avec la suppression inique par le Département du LRA, une partie de la population, touchée par la grande précarité, a durement été impactée dans son suivi. Il nous incombe d'être particulièrement attentifs afin d'identifier et accompagner au mieux nos concitoyens les plus en difficulté, sans multiplier les obstacles.

Cette délibération nous amène également à vous poser la question suivante : nous mesurons combien, en quelques années, la médiathèque est devenue un des piliers sur lequel repose une partie de nos actions culturelles. Nous mesurons également combien les offres culturelles proposées en interne se heurtent à l'exiguïté des lieux, et freinent son attractivité. Avez-vous une réflexion en interne sur la possibilité de son extension, sachant qu'un bâtiment à l'abandon depuis des décennies se situe sur le prolongement de notre médiathèque ou un autre projet?

M. Etcheverry

Je n’ai pas trop saisi le début de votre intervention par rapport au CCAS. Le projet, objet de la délibération, n’est pas d’intervenir à la place du CCAS. C’est pouvoir accueillir les gens qui vont à la médiathèque et qui souhaitent avoir une aide sur l’utilisation des outils internet, tout simplement.

Mme Debarbieux

Le public du CCAS est quand même spécifique?

M. le Maire

Le poste du CCAS reste au CCAS, pas de souci. Je ne suis pas au courant de l’unité montée par Sagardian. Le fait que les unités se multiplient ne peut qu’être bénéfique aux administrés.

Mme Debarbieux

Oui, mais il faut que les choses soient claires.

M. Etcheverry

Les services sociaux dispensés au CCAS ne vont pas être transférés à la médiathèque, absolument pas. C'est simplement donner la possibilité aux personnes qui n'ont pas les compétences de bénéficier d'une aide pour l'utilisation des outils de l'e-administration.

Mme Debarbieux

Par contre, les personnes suivies au sein du CCAS continueront de pouvoir faire leurs démarches administratives au CCAS?

M. Etcheverry

Bien sûr. Il s'agit là d'un point d'entrée supplémentaire.

Mme Arribas

Je voudrais préciser qu'au service jeunesse, nous avons des demandes au-delà de l'âge de 25 ans, ces personnes-là ne savent pas vers qui se diriger. Désormais, nous pourrons les diriger vers la médiathèque.

Mme Debarbieux

Le personnel sera-t-il en mesure de donner les réponses?

M. Etcheverry

C'est une aide purement technique et matérielle. Ce n'est pas une aide sur le fond d'un dossier ou d'une demande de prestation.

Une précision par rapport au travail du réseau : tout ce qui concerne le travail du réseau va être centralisé aux ateliers. Il n'y aura pas de mélange entre le travail du réseau et l'accueil des administrés.

Mme Debarbieux

Pourquoi avoir évoqué le CCAS dans cette délibération? Cela permet d'avoir plus de chance d'avoir des subventions peut-être?

M. Etcheverry

Non, pas du tout, je suis un peu perplexe par votre question. C'est une aide à l'utilisation d'un outil. Et je pense que le médiateur numérique interviendra également au CCAS, c'est une personne itinérante disponible pour aider les gens dans l'utilisation des outils informatiques.

Mme Debarbieux

Il est important de ne pas complexifier, et ne pas promener les gens d'un endroit à l'autre.

M. Etcheverry

La médiathèque n'a aucune compétence sociale.

Mme Debarbieux

Et pour l'autre partie de ma question concernant la médiathèque qui commence à être un peu à l'étroit par rapport à tous leurs projets, vous avez une réflexion?

M. le Maire

Non, honnêtement, pas du tout.

Mme Debarbieux

Je vais me contenter de votre réponse mais, un jour ou l'autre, le problème va réellement se poser.

M. Lafitte

Il y a des solutions techniques à côté des locaux de la médiathèque.

M. Etcheverry

Pour acquérir un bien, il faut qu'il soit à vendre.

M. le Maire

Et pour peu que le bien soit en indivision, même sans qu'il soit à vendre, on a déjà du mal à obliger les propriétaires à faire les travaux avant qu'il ne tombe en ruine.

M. Lafitte

C'est un vrai problème. Je pense notamment à la Nuit du Conte à la médiathèque, on était coincé entre les rayonnages pour écouter un conteur et un musicien, les gens ont fait demi-tour, on était complètement serré, ce n'est pas possible de continuer ainsi.

M. Etcheverry

La Nuit du Conte, c'est à l'auditorium.

M. Lafitte

C'était la lecture d'un conte.

M. Etcheverry

Certainement dans le cadre de Festicontes.

M. Lafitte

Oui, exactement. Il faudrait presque arrêter de le faire à la médiathèque, mais c'est dommage.

M. Etcheverry

On ne va pas arrêter de faire le Festicontes parce qu'on n'a pas de place.

M. Lafitte

Il y a donc bien une vraie question.

M. Etcheverry

Mais bien sûr! Comme il y a une vraie question en termes de spectacle vivant, à laquelle on va apporter une réponse, les choses arrivent au fur et à mesure, et on est bien conscient de la situation. Mais on ne va pas s'arrêter d'organiser une manifestation parce qu'on manque de place.

M. Lafitte

Non, il ne faut pas! On peut rendre l'équipement efficient.

M. Etcheverry

Lorsque vous dites «c'est pas terrible», moi au contraire je trouve que c'est justement terrible d'arriver à organiser des choses avec les infrastructures dont on dispose.

N° 9 - RESSOURCES HUMAINES

Approbation du tableau des effectifs du personnel territorial de Saint Jean de Luz

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Comme chaque année, il appartient au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial de la Commune.

Il est rappelé que celui-ci est susceptible de modifications durant l'année, compte tenu de l'attente des résultats des dossiers retenus à la promotion interne par la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Atlantiques, des résultats de concours et des besoins des services.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial au 1er mai 2018 présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 5 février 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve le tableau des effectifs du personnel territorial au 1er mai 2018 présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Sur ce tableau, nous voyons le nombre de CDD qui augmente et le nombre de CDI en diminution.

M. le Maire

Il y a eu des départs en retraite, ce qui explique la diminution des CDI. Et pour ce qui concerne les CDD, les jeunes qui sont embauchés ne sont stagiairisés qu'au bout d'un ou deux ans.

M. Lafitte

Oui, vous m'expliquez pourquoi, et moi je vous dis que c'est en lien avec la maîtrise de la masse salariale : 252 agents titulaires en 2018, c'est le chiffre le plus faible sur les six ou sept années apparaissant sur le tableau; 47 agents non titulaires, c'est le chiffre le plus élevé depuis 2012, sachant qu'on est toujours à peu près sur le même nombre d'agents global. Donc, c'est une explication à votre maîtrise des dépenses de personnel.

N° 10 - RESSOURCES HUMAINES

Recrutement du personnel saisonnier pour l'année 2018

Madame Ithurria, adjoint, expose :

- **Sur le budget général :**

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 86 postes seront proposés pour un emploi saisonnier d'une durée moyenne d'un mois (essentiellement lycéens et étudiants en juillet/août et quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre, ainsi qu'aux services de la police municipale et du stationnement payant) dans les services suivants :

- Club Donibane,
- Nettoyage des plages et filet anti-pollution,
- Propreté,
- Espaces verts,
- Police municipale–stationnement payant,
- Culture, surveillance exposition,

Ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 347 majoré 325 au 1er février 2017 (excepté pour les personnels titulaires du BEESAN-cours de natation du club Donibane où l'indice retenu est l'indice brut 382 majoré 352), ce qui représente une incidence financière totale de 196.000 € (charges comprises) qui est inscrite au budget primitif 2018.

- **Sur le budget annexe camping municipal :**

Afin de permettre le bon fonctionnement de cet équipement, il convient de recruter deux équipiers du directeur du 19 février 2018 à fin septembre pour l'un et du 19 février 2018 au 12 octobre 2018 pour le second. Ces deux équipiers seront rémunérés sur la base d'un indice brut 347, majoré 325 au 1er février 2017.

15 autres postes seront répartis entre les mois de juillet et août 2018, rémunérés sur la base d'un indice brut 347 majoré 325 au 1er février 2017.

La dépense évaluée à 73.100 € est inscrite au budget primitif 2018 du camping municipal.

- **Sur le budget annexe du jardin botanique :**

Il convient de recruter un agent assurant l'accueil du jardin botanique les mois de juillet et août 2018. Ce recrutement interviendra sur la base d'un indice brut 347, majoré 325 au 1er février 2017. La dépense évaluée à 4.700 € est inscrite au budget primitif 2018 du jardin botanique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 11 – RESSOURCES HUMAINES

Fixation des tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2018

Madame Ithurria, adjoint, expose :

Chaque année, le conseil municipal arrête les tarifs des interventions du personnel communal, qui peut être amené à agir pour le compte des particuliers et des associations. Ces tarifs sont principalement appliqués dans le cadre des recours exercés par la ville auprès des compagnies d'assurance.

Au titre de l'année 2018, il est proposé de retenir les montants suivants

- 26,68 € de l'heure pour les jours ouvrables, (26,36 € en 2017)
- 53,09 € de l'heure pour les jours fériés et dimanches, (52,46 € en 2017)

ce qui représente une augmentation de 1,20 % par rapport aux tarifs de 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2018 aux montants précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- fixe les tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2018 aux montants précités.

Adopté à l'unanimité

N° 12 – RESSOURCES HUMAINES

Prise en compte des mesures issues du PPCR et des évolutions statutaires dans les contrats

Madame Ithurria, adjoint, expose

Le traitement des contractuels est calculé sur une valeur d'indice. Cette valeur correspond aux indices majorés correspondant à des grades. Pour exemple, le traitement d'un contractuel exerçant des missions d'agent technique est basé sur le 1er indice de la grille des Adjoint Techniques Territoriaux.
Au 1er janvier 2017, le Protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) a fait évoluer les indices de base. Pour autant, les indices servant au calcul du traitement des contractuels n'ont pas évolué, ce qui crée une disparité dans le mode de calcul des rémunérations entre les contractuels et les titulaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- de faire évoluer les indices servant au calcul des rémunérations des contractuels à chaque évolution statutaire, PPCR ou autre, comme cela est fait pour les agents titulaires,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 5 février 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- fait évoluer les indices servant au calcul des rémunérations des contractuels à chaque évolution statutaire, PPCR ou autre, comme cela est fait pour les agents titulaires,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Ithurria

Grâce à cette délibération, nous n'aurons plus besoin de la soumettre au conseil municipal chaque fois que l'indice change. Cela évoluera systématiquement.

N° 13 – ADMINISTRATION GENERALE

Emplacement de restauration à emporter : fixation d'un tarif d'occupation du domaine public

Monsieur Soreau, adjoint, expose :

Il a été procédé à un appel à candidature pour le renouvellement d'une autorisation d'occupation du domaine public pour un emplacement de vente à emporter sur l'esplanade de la Nivelle, avenue Pierre Larramendy.

Une seule candidature a été reçue.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer une redevance d'occupation s'élevant à 2.800 € par an pour une durée de 5 ans sur l'emplacement de l'esplanade de la Nivelle (occupant : Mme Yohana Girault).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Commerce-artisanat et animations de la ville»* du 29 mars 2018,

- fixe une redevance d'occupation s'élevant à 2.800 € par an pour une durée de 5 ans sur l'emplacement de l'esplanade de la Nivelle (occupant : Mme Yohana Girault).

Adopté à l'unanimité

N° 14 – ADMINISTRATION GENERALE

Conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées Atlantiques : renouvellement du groupement d'intérêt public

M. le Maire expose :

La commune est membre du groupement d'intérêt public du Conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques (CDAD). Cette structure a la charge pour l'ensemble du département de définir, piloter et coordonner la politique publique d'accès au droit et de développer les modes alternatifs de résolution des conflits tels que la conciliation ou la médiation.

La convention constitutive du CDAD prévoyant que le groupement est constitué pour une durée de 6 ans, arrive à échéance au 27 décembre 2018.

Il est proposé aux membres du groupement de proroger ce dispositif pour une durée de 10 ans, afin de poursuivre son action, notamment en ce qui concerne l'information sur l'accès au droit, l'aide à l'accès au droit et le développement des modes alternatifs de règlement des conflits, tout en maintenant à taux constant la participation financière des membres (pour rappel, le montant de la participation de la commune en 2017 était de 2.600 €).

Au-delà des permanences, des actions thématiques ponctuelles sur les communes pourront être organisées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable au renouvellement du GIP CDAD pour une durée de dix ans, et à la participation de la commune à ce groupement,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- donne un avis favorable au renouvellement du GIP CDAD pour une durée de dix ans, et à la participation de la commune à ce groupement,

- autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 15 – ENFANCE/JEUNESSE

Gestion des locaux en période extra-scolaire : fixation des tarifs d'hébergement et de prestations de service au lycée Maurice Ravel et L.P. Ramiro Arrue pour l'année 2018

Madame Arribas, adjoint, expose :

Conformément à l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, les locaux du lycée Maurice Ravel et du L.P. Ramiro Arrue (internat/externat) peuvent être utilisés en période extra-scolaire pour l'accueil et l'hébergement d'associations participant à des activités sportives, culturelles, sociales.

La commune, en tant que collectivité organisatrice, doit conclure une convention avec chaque établissement afin de régler les modalités pratiques de la mise à disposition et notamment le montant de la participation financière à verser au titre de cette utilisation.

Il convient de fixer les tarifs de cet hébergement et des prestations de services facturées par la commune aux tiers utilisateurs pour l'année 2018.

Considérant :

➢ les contributions fixées par décision du Conseil d'Administration du lycée Maurice Ravel et du L.P. Ramiro Arrue (augmentation de 1 %) pour chaque personne hébergée, soit :

PRESTATIONS	TARIFS ETABLISSEMENTS
Nuit + literie/personne	10,00 €
foyer internat/jour	36,50 €
Salle classe < 60 m²/jour	9,30 €
Salle classe > 60 m²/jour	36,50 €
salle restauration + laverie + chambre froide/jour	45,00 €
Parking intérieur/véhicule/24H	5,20 €

- la rémunération du personnel communal employé pour l'entretien des locaux,

- la fourniture des denrées alimentaires.

Les tarifs pourraient être fixés comme suit :

PRESTATIONS	TARIFS HEBERGEMENT
Nuit+literie/personne avec petit déjeuner	17,00 €
Foyer internat/jour	36,50 €
Salle classe < 60 m²/jour	9,30 €
Salle classe > 60 m²/jour	36,50 €
salle restauration+laverie+chambre froide/jour	45,00 €
Astreinte/jour	34,50 €
Parking intérieur/véhicule/24H	5,20 €
Repas/personne	7,10 €

Il convient également de fixer le montant de la vacation horaire du personnel de l'Education Nationale travaillant dans le cadre des hébergements qui pourrait être fixé à 12,50 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer comme ci-dessus les tarifs d'hébergement et de prestations de service applicables pour l'année 2018 au Lycée Ravel et au L.P. Ramiro Arrue,

- de fixer à 12,50 € le montant de la vacation horaire du personnel de l'Education Nationale travaillant dans le cadre des hébergements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 12 mars 2018,

- fixe comme ci-dessus les tarifs d'hébergement et de prestations de service applicables pour l'année 2018 au Lycée Ravel et au L.P. Ramiro Arrue,

- fixe à 12,50 € le montant de la vacation horaire du personnel de l'Education Nationale travaillant dans le cadre des hébergements.

Adopté à l'unanimité

_____

N° 16 – ENFANCE/JEUNESSE

Avis du conseil municipal sur la carte scolaire

Madame Arribas, adjoint, expose :

Par courrier du 9 février 2018, M. le Directeur Académique des services de l'Education Nationale a informé la commune des mesures retenues dans le cadre des ajustements de la carte scolaire 2018-2019, à savoir :

- la fermeture révisable d'un ½ poste en français à l'école primaire Aice Errota,
- la fermeture révisable d'un ½ poste en espagnol à l'école primaire Aice Errota.

Il est précisé que ces mesures seront révisables s'il y a plus de 240 élèves inscrits à la rentrée.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte des ajustements de la carte scolaire 2018-2019 et d'émettre un avis défavorable sur ces mesures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 12 mars 2018,

- prend acte des ajustements de la carte scolaire 2018-2019 et émet un avis défavorable sur ces mesures.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Arribas

M. le Maire a envoyé un courrier à M. le Directeur pour lui donner son avis. Ce dernier n'est pas revenu sur cette mesure. C'est donc un peu gênant puisque la rentrée va se faire avec un poste en moins, il va y avoir le comptage bien sûr, et s'il y a changement de position, cela se fera dans les jours qui suivent la rentrée. L'an dernier, cela a été revu dans la semaine, obligeant à refaire l'ensemble des classes au bout d'une semaine. C'est embêtant pour les enseignants, mais c'est surtout embêtant pour les enfants.

M. Lafitte

Nous avions eu ce même problème de révision à l'école du Centre il y a quatre ou cinq ans, et on avait réussi à négocier la restitution du poste le matin-même. On n'avait pas été dans cette situation plus que désagréable.

Herri Berri prend acte de ces ajustements de la carte scolaire 2018/2019 et émet – avec l'ensemble du conseil municipal je suppose - un avis défavorable sur ces mesures.

Pour autant, les chiffres concernant les inscriptions des élèves luziens dans les écoles de la Ville lors de la rentrée de septembre 2017 ne sont pas bons et, à court terme, inquiétants (source : Affaires scolaires Ville Saint Jean de Luz). Nous risquons très vite de revoir ce type de délibération nous annonçant des retraits de postes dans les écoles publiques.

En effet, après trois années de relative stagnation des effectifs autour de 900 élèves (plus de 1 000 élèves il y a 10 ans, plus de 1140 élèves il y a 20 ans), nous avons atteint le seuil de 850 élèves luziens, effectif scolaire le plus bas depuis 20 ans.

Mais le plus inquiétant pour l'avenir n'est pas là! Pourquoi? Si, sur les deux dernières années scolaires, la déperdition totale maternelle et élémentaire confondus n'est que de 6 %, la maternelle seule accuse une baisse d'effectif de près de 20 %. C'est ce chiffre-là qui nous fait dire que, hélas, nous allons devoir très vite nous positionner sur de nouveaux retraits de postes dans les écoles luziennes.

Pourtant, par exemple sur une autre maternelle menacée par une fermeture à la rentrée 2018, l'Inspecteur d'Académie avait proposé une solution technique permettant de maintenir, pour cette rentrée, le nombre de classes de l'école. La Mairie n'a pas donné suite à cette proposition; espérons que nous n'aurons pas à le regretter en septembre 2018, nous en reparlerons éventuellement.

Alors, que cela soit bien clair, et redisons-le, cette déperdition des effectifs n'est pas due à l'investissement de la Ville au niveau des écoles qui est, selon moi, globalement satisfaisant. Cette déperdition scolaire est un des marqueurs objectivés d'une réponse encore insuffisante au problème du logement, et plus particulièrement celui qui touche les primo-accédant et les jeunes couples.

Ce sont leurs enfants qui constitueront, demain, les effectifs de nos classes et éviteront que nous ayons, à répétition, des délibérations du type de ce soir. Encore faut-il qu'ils puissent se loger dans notre ville!

Mme Arribas

Je voudrais préciser que nous n'avons rien reçu de l'Inspection d'Académie sur une éventuelle fusion d'une école, nous aurions dans ce cas passé une délibération au conseil municipal. De toute façon, on a été alerté très tardivement de la situation. On en discutera le moment venu, aujourd'hui c'est prématuré.

N° 17 – ENFANCE/JEUNESSE

Aides aux écoles privées : fixation du forfait communal

Madame Arribas, adjoint, expose :

En application de la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 relative à l'enseignement privé, la commune doit participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d'association.

Le forfait communal doit être égal au montant des dépenses obligatoires d'un élève fréquentant l'école publique.

Le calcul de ce montant étant basé sur compte administratif N-2, soit l'année 2016, le coût d'un élève du secteur public a été établi à 765,71 € *(rappel 2017 : 737,50 €)*.

Cette dépense globale est de 210.570, 25 € pour un effectif total de 275 élèves domiciliés sur Saint-Jean-de-Luz et répartis dans les écoles de Sainte Famille d'Urquijo et de l'Ikastola.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le compte 2/2111/65748 pour une somme de 67.382,48 € et sur le compte 2/2121/65748 pour une somme de 143.187,77 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le forfait communal à 765,71 € par élève pour l'année 2018,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 12 mars 2018,

- fixe le forfait communal à 765,71 € par élève pour l'année 2018,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

N° 18 – ENFANCE/JEUNESSE

Allocation fournitures scolaires

Madame Arribas, adjoint, expose :

Le montant de l'allocation fournitures scolaires des écoles élémentaires et maternelles publiques est fixé chaque année par le conseil municipal.

Après consultation de la commission «Petite enfance, jeunesse, éducation», il est proposé de fixer cette allocation pour l'année 2018 à 32 € par élèves *(rappel 2017 : 31,50 €)*.

Le montant total de la dépense correspondante s'élèverait à 24.160 € sur la base d'un effectif de 755 élèves dans l'enseignement public.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer l'allocation «fournitures scolaires» à 32 € par élève pour l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Petite enfance, jeunesse et éducation»* du 12 mars 2018,

- fixe l'allocation «fournitures scolaires» à 32 € par élève pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

N° 19 – CULTURE

Adoption des statuts actant la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain et désignation du représentant au sein du conseil d'administration.

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Les communes d'Anglet, de Bayonne, de Boucau et de Saint-Jean-de-Luz, le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, ont souhaité faire évoluer le statut associatif de la Scène Nationale du Sud-Aquitain en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

L'EPCC Sud-Aquitain a en effet vocation à porter une mission de service public en matière d'aménagement et d'irrigation culturels du territoire, son nouveau statut lui permettant de s'inscrire davantage dans le champ des politiques culturelles des collectivités publiques contributrices.

Dans le respect des principes de parité femmes/hommes et de diversité, l'EPCC doté du régime juridique d'Etablissement Public Industriel et Commercial devra, conformément au label « Scène nationale » attribué par le Ministère de la Culture, remplit les missions artistiques et culturelles suivantes :

- Proposer chaque saison une programmation pluridisciplinaire de spectacle vivant, dans et hors-les-murs permettant au plus grand nombre l'accès à la création artistique nationale et internationale, à ses principaux courants comme à ses approches les plus singulières et dans ce cadre, proposer aux enfants et aux jeunes une offre adaptée ;

- Accompagner le travail de recherche et de création des artistes et leur rencontre avec les populations en cohérence avec le projet artistique et culturel ;

- Encourager les populations dans toute leur diversité à participer aux activités proposées en concevant, dans son aire d'implantation, une action d'éducation artistique et de développement culturel, favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ;

- S'inscrire dans les réseaux de création et de diffusion pour faciliter la circulation des œuvres et jouer un rôle de conseil auprès des professionnels ;

- Contribuer au développement territorial sous toutes ses formes dans une perspective de rayonnement régional, national et transfrontalier.

Les statuts de l'EPCC prévoient un conseil d'administration composé de 15 membres (3 représentants de l'Etat, 2 représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, 2 représentants du Département des Pyrénées-Atlantiques, 3 représentants de la ville de Bayonne, 3 représentants de la ville d'Anglet, 1 représentant de la ville de Boucau, 1 représentant de la ville de Saint-Jean-de-Luz,).

Les représentants et les suppléants des collectivités sont désignés en leur sein par leur assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal,

- d'approuver le principe de création de l'EPCC Sud-Aquitain pour la mise en œuvre des missions artistiques et culturelles exposées ci-dessus,

- d'adopter les statuts de l'EPCC tels qui ont été définis par ses membres fondateurs, fixant une contribution financière de base pour la Ville de Saint-Jean-de-Luz à 90.000 € par an,

- de désigner le représentant de la commune et son suppléant au conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, représentant la Ville de Saint-Jean-de-Luz,

- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Culture, patrimoine, traditions et langue basque»* du 15 mars 2018,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines»* du 27 mars 2018,

- approuve le principe de création de l'EPCC Sud-Aquitain pour la mise en œuvre des missions artistiques et culturelles exposées ci-dessus,

- adopte les statuts de l'EPCC tels qui ont été définis par ses membres fondateurs, fixant une contribution financière de base pour la Ville de Saint-Jean-de-Luz à 90.000 € par an,

- désigne le représentant de la commune et son suppléant au conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle, représentant la Ville de Saint-Jean-de-Luz, comme suit :

- titulaire : Pello Etcheverry
- suppléant : Jean-Luc Casteret

- autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sur l'adoption des statuts de l'EPCC

Adopté par 27 voix
4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclerc, M. Etcheverry-Ainchart)

Le reste

A l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Techniquement, l'évolution de statut ne nous pose aucun problème, d'ailleurs s'il s'agit d'approuver le principe de création de l'EPCC, on vote sans problème. Ce qui nous préoccupe davantage est de savoir comment on se servira de l'outil; car, de la même manière que l'habit ne fait pas le moine ou que la carte n'est pas le territoire, la structure ne fait pas l'action, que ce soit une association ou un EPCC. Les statuts, à cet égard, sont d'un grand classique, rien à redire sur la plupart des articles. Par contre, deux articles attirent notre attention.

Le premier, l'article 1, qui énumère comme membres fondateurs les villes de Bayonne, Anglet, Boucau et Saint-Jean-de-Luz (étant rappelé que Biarritz est un cas à part en la matière). Nous n'avons là que des communes du littoral, ce qui ne serait pas gênant s'il ne s'agissait que de lister des communes à l'origine de l'opération, mais qui le devient si l'on met cela en parallèle avec la politique passée, et actuelle d'ailleurs, de la Scène Nationale au plan territorial. Nous avons déjà eu l'occasion de le déplorer ici en conseil municipal : l'essentiel de l'offre culturelle institutionnelle, notamment celle de la Scène Nationale, est cantonné au littoral urbain; tant mieux pour nous en tant que luziens, mais comment oublier les zones péri-urbaines et rurales, qui pourtant disposent parfois d'infrastructures de grande qualité pour accueillir des spectacles… Quel changement en ce domaine est prévu dans ces nouveaux statuts? Rien en apparence, l'origine des membres du conseil d'administration dans l'article 9 laissant au contraire craindre le pire, c'est-à-dire le maintien de cette situation. Et cela, à l'heure de la création de la Communauté d'Agglomération unique…

L'article 4 pourrait, au moins, être celui qui pourrait être enrichi d'un paragraphe supplémentaire en ce sens, lui qui bien au contraire au plan géographique parle d'abord d'un *«rayonnement régional, national et transfrontalier»*. Ensuite seulement vient une évocation, un peu sibylline, du *«dépassement des limites de la seule aire d'implantation de l'établissement»*, mais sans plus de précisions. Insistons sur ce point : à l'heure où les zones rurales se voient privées de toujours plus de pans de services publics, bientôt même de transports ferroviaires, ne les privons pas en plus d'offre culturelle. On ne peut pas se plaindre d'une pression démographique et immobilière sur la côte, issue en partie de l'exode rural, et à la fois laisser ces zones se dévitaliser à notre seul profit.

L'article 4 attire également notre attention sur un autre point : celui de la diversité. Celle-ci est mentionnée à plusieurs reprises, véritable mot-valise qui fait bien dans des statuts, mais dont on ne sait jamais vraiment ce qu'il signifie concrètement. Cela nous inquiète sur le plan social d'abord, car la diversité en matière culturelle s'étend bien souvent – trop souvent - des «très fortunés» d'un côté et aux «justes aisés» de l'autre. Au moins, en ce domaine, est-il formulé un souci de politique tarifaire adaptée, c'est bien. Par contre, non seulement une ligne dans des statuts n'a jamais été une garantie, mais que dire lorsque pas même une malheureuse ligne n'est consacrée à la diversité linguistique et culturelle. Incroyable que dans les statuts d'une structure culturelle, dont les membres fondateurs vont de Bayonne à Saint-Jean-de-Luz, il ne soit pas une seule fois cité le mot «langue basque». A croire que nous sommes ici en Mayenne ou dans le Puy-de-Dôme, où n'existe plus de langue d'expression autre que le français. C'est vraiment un enterrement de première classe. Personne ne demande – ni même nous - 100 % de basque dans la programmation, ni même la parité, mais une telle absence dans des statuts est assourdissante, et la réalité dans l'offre de spectacles en basque n'est guère plus brillante. Quant à chercher, dans ces conditions, mention d'autres langues encore de ce territoire, certes issues de l'immigration mais bel et bien parties prenantes de la diversité culturelle de notre territoire et de notre population, ce n'est pas davantage la peine. Ces statuts sont inquiétants d'uniformité culturelle, on dirait qu'ils ont été pondus au Quai Conti et non à Bayonne.

Même si c'est de pure forme, nous pensons qu'il faut au moins amender les missions, donc l'article 4 de ces statuts, et que notre ville peut en être à l'origine, par votre intermédiaire, à défaut d'y avoir pensé plus tôt. Si aucun engagement n'était pris ce soir en ce sens, et bien que cela ne change rien à la décision finale de ce conseil, nous ne voterons pas cette délibération, en tout cas pas les statuts.

M. Etcheverry

Historiquement, la Scène Nationale est composée des villes de Bayonne, Anglet, Saint Jean de Luz et Boucau, ce sont les communes membres fondateurs de la structure.

Il est compliqué de pouvoir se projeter aujourd'hui sur ce que sera la Scène Nationale dans quelques années vu que l'Agglomération Pays Basque ne s'est pas encore prononcée sur le champ de ses compétences en matière de culture. C'est déjà un premier écueil pour essayer d'imaginer un champ d'action de la Scène Nationale plus large que ce qu'il n'est aujourd'hui.

D'autre part, sur le territoire Pays Basque, il existe d'autres scènes, qui ne sont pas la Scène Nationale, il y a des Scènes de Pays, notamment à Baigorry. Il y a donc une diversité d'offre culturelle, une diversité d'acteurs culturels sur tout le Pays Basque et, à mon sens, il ne me paraît pas très opportun de penser à un rôle hégémonique de la Scène Nationale sur tout le pays basque. Là, pour le coup, on serait sur une uniformité de l'offre.

M. Etcheverry-Ainchart

Une complémentarité de l'offre, pas une uniformité.

M. Etcheverry

C'est le cas pour l'instant, on est sur une complémentarité de l'offre. Puisque la Scène Nationale n'est pas le seul acteur en termes de spectacle vivant. Cela fait deux ans qu'on travaille sur ces statuts, sur la transformation de la structure, la question a été clairement débattue et les discussions ont été nombreuses pour savoir si la Scène Nationale sera amenée à intervenir sur tout le territoire et sur tout le pays basque. Les statuts ne ferment pas la porte à cette éventualité.

M. Etcheverry-Ainchart

Rien ne le prévoit en tout cas.

M. Etcheverry

L'entrée d'un membre est prévue. Donc si la Scène Nationale doit intervenir sur tout le pays basque, cela se traduit par l'entrée de la CAPB au sein de l'EPCC, cela peut se faire techniquement.

Il faut savoir sur quelles compétences va se positionner l'Agglomération, en termes de spectacle vivant et de diffusion, il y a un gros travail de réflexion à fournir.

Donc, aujourd'hui, on ne peut pas dire si la Scène Nationale va rayonner sur tout le pays basque ou sur le territoire de ses membres fondateurs. C'est le cas actuellement. Elle a des missions qui sont claires, et ce n'est pas parce qu'elle est implantée sur le territoire côtier qu'elle ne peut pas travailler avec les acteurs de l'intérieur du pays basque. Au contraire, dans les missions demandées, c'est une ouverture vers tout le territoire transfrontalier, national.

M. Etcheverry-Ainchart

Si c'est vrai, c'est très bien. Mais l'offre des Scènes de Pays et l'offre de la Scène Nationale ne sont pas les mêmes - ce n'est pas une histoire de niveau qualitatif - ce ne sont pas les mêmes moyens, ce ne sont pas les mêmes acteurs, ce n'est pas la même logistique, et je pense que la complémentarité n'est pas simplement de se dire : l'un agit sur le littoral et les autres agissent chacun dans leur coin. C'est au contraire d'essayer de mailler de manière complémentaire la totalité du territoire.

M. Etcheverry

Sincèrement, c'est la préoccupation de tout le monde.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui mais cela ne figure pas dans les statuts. On prévoit qu'il est possible de faire adhérer quelqu'un, c'est très bien, la possibilité technique est offerte à qui le voudrait, par contre il n'y a aucune volonté affichée d'impulser cette logique-là. C'est ce que je trouve dommage.

M. Etcheverry

On ne peut pas non plus inscrire unilatéralement dans les statuts que la Scène Nationale irriguera tout le pays basque.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais bien sûr!

M. Etcheverry

Non, il y a des champs de compétence à respecter, on ne peut pas décréter ainsi.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est n'est pas un décret, c'est une volonté.

M. Etcheverry

La volonté est présente, mais ensuite il y a la technique. Et aujourd'hui, cette partie technique nous empêche d'indiquer que la Scène Nationale va se déployer jusqu'en Soule.

M. Etcheverry-Ainchart

Toute volonté se pratique dans un cadre. Si le cadre rend certaines choses impossibles, cela ne se fait pas. S'il y a volonté, il y a un chemin. Et les contraintes statutaires, de compétence, financières etc, viennent après et rendent possible, ou pas, l'application de la volonté. Mais encore faut-il qu'elle y soit.

Donc, si vous dites qu'elle y est, tant mieux, je veux bien vous croire. Je ne l'ai pas vue assez dans les statuts, je le regrette.

M. Etcheverry

Il y a les statuts, il y a des missions, et ensuite il y a le projet du futur directeur de la Scène Nationale en fonction des missions qui lui sont données.

Pour ce qui concerne la langue basque, on parle de spectacle vivant et non de politique linguistique. On soutient un spectacle, des compagnies issues du territoire, qu'elles soient en langue basque, en français ou en gascon. Donc, selon moi, on n'a pas à spécifier l'utilisation de la langue basque, c'est un soutien au spectacle vivant qu'il soit pratiqué en basque, en français, en occitan, en anglais…. La culture est internationale. La diversité est demandée, peut-être pas spécifiquement sur la langue basque, mais elle existe.

M. Etcheverry-Ainchart

Là, il y a vraie divergence. Parce que, si vraiment les langues d'expression du spectacle vivant disposaient d'un statut symétrique, par exemple l'anglais, le français etc, la Scène Nationale ferait ses choix. Mais dans le cadre d'une asymétrie, cela change tout de ne rien préciser noir sur blanc. Lorsqu'on a aujourd'hui une langue minoritaire, y compris sur son territoire d'expression, ce n'est pas neutre de l'inscrire dans des statuts, de préciser qu'on va essayer d'impulser la présence de cette langue qui n'a pas de statut officiel. J'en veux pour preuve, précisément parce que la mention ne figure pas dans ces statuts, qu'on ne retrouve dans la programmation de la Scène Nationale ces dernières années, en matière de spectacle vivant, que des spectacles de danse, de chant, mais pas de théâtre en langue basque par exemple, ou très peu. Regardez les programmes de la Scène Nationale et vous verrez un déséquilibre qui, sur un territoire comme le nôtre, est anormal.

M. Etcheverry

Encore une fois, la Scène Nationale n'est pas le seul acteur en termes de spectacle vivant. Donc, l'ICB vient compléter ce déséquilibre.

M. Etcheverry-Ainchart

Il ne devrait pas y avoir de déséquilibre.

M. Etcheverry

C'est un équilibre global qu'il faut regarder. Et puis on est également face à un déséquilibre de production en langue basque.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est faux. Il y a une grosse production en langue basque, ici comme de l'autre côté. On n'est pas dans un désert culturel. A notre avis, on ne peut pas s'affranchir de ce que devraient être les responsabilités d'une telle structure sous prétexte que d'autres complèteront, ce n'est pas possible.

M. Etcheverry

C'est n'est pas un prétexte, c'est un constat.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous venez de dire : l'ICB complètera.

M. Etcheverry

Non, j'ai dit : l'ICB complète.

M. Etcheverry-Ainchart

Cela revient au même. Et ce n'est pas parce que l'ICB complète que la Scène Nationale doit s'affranchir de missions.

M. Etcheverry

Encore une fois, la Scène Nationale fait une programmation de spectacle vivant, quelle que soit la langue. Ce n'est pas du soutien à une politique linguistique. Je préfère que l'on dise que la Scène Nationale soit soutenir la production locale, plutôt que de dire que la Scène Nationale doit favoriser les spectacles en langue basque. C'est ma façon de voir les choses.

M. Etcheverry-Ainchart

Donc, on a une réelle divergence sur ce point.

N° 20 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Avenue Edmond Rostand : cession d'une emprise foncière constituant un «délaissé de voirie» à M. et Mme Vercken

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

M. et Mme Vercken, propriétaires des parcelles AD 414 et AD 479 situées à l'angle de l'avenue de l'Océan et de l'avenue Edmond Rostand, ont saisi la commune pour l'acquisition d'une emprise foncière relevant du domaine public communal.

Cette emprise foncière de 180 m² est physiquement rattachée à leur propriété privée cadastrée AD 414 et AD 479 constituée d'une maison individuelle sur terrain propre. En effet, le positionnement du mur de clôture délimitant la propriété privée de l'emprise de la voie publique révèle cet état des lieux ancien.

Par délibération en date du 18 septembre 2015, le conseil municipal avait approuvé le principe de régularisation cadastrale de cette emprise.

Conformément à la demande de M. le Conservateur des Hypothèques, cette régularisation foncière au regard de l'état des lieux observé sur le terrain nécessite la cession au profit de M. et Mme Vercken aux conditions fixées par le service des Domaines en date du 30 mars 2018, soit un montant de 22.000 € sur lequel il convient d'appliquer une décote de 15% considérant le contexte, soit un montant de cession final de 18 700 €.

Cette emprise foncière prochainement cadastrée AD 481 selon le projet de document d'arpentage annexé à prélever sur le domaine public communal peut être considérée comme un « délaissé de voirie ». Aussi, il n'est pas nécessaire de procéder à son déclassement préalable.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la cession foncière de l'emprise de 180 m² (parcelle AD 481 à venir) à prélever sur le domaine communal au profit de M. et Mme Vercken,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte de cession et document d'arpentage (annexe n° 9), ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Urbanisme, habitat et stratégie urbaine»* du 3 avril 2018,

- autorise la cession foncière de l'emprise de 180 m² (parcelle AD 481 à venir) à prélever sur le domaine communal au profit de M. et Mme Vercken,

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte de cession et document d'arpentage (annexe n° 9), ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Vaquero

Je précise que ce qu'on appelle le délaissé de voirie consiste à constater que, de fait, depuis un certain temps, une portion du domaine public, uniquement routier, n'est plus affectée à la circulation.

C'est ce qui permet ensuite de déroger aux règles de la domanialité publique et de constater le basculement de cette partie du domaine public communal dans le domaine privé, ce qui permet ensuite beaucoup plus facilement d'en opérer la cession, c'est le cas de figure ici.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je précise bien que l'objectif ici est qu'ils en fassent l'acquisition.

N° 21 - AMENAGEMENT ET URBANISME

Renouvellement urbain quartier Fargeot : demande d'intervention de l'EPFL Pays Basque pour la négociation et l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 77 sise 9 rue de la Rhune

M. Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Conformément à l'étude urbaine réalisée avec ses partenaires institutionnels, le PACT-SOLIHA et l'EPFL Pays Basque, la commune a réaffirmé sa volonté de conduire et favoriser des opérations de renouvellement urbain dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration débattu le 9 décembre 2016.

Ces opérations dans le tissu urbain existant doivent permettre de répondre aux besoins résidentiels, notamment par la construction de logements à destination sociale et de maitriser la pression foncière en veillant au maintien de la qualité de la vie et d'une vie de quartier.

La plus importante est l'opération de renouvellement urbain du quartier Fargeot, bénéficiant d'une situation stratégique à proximité du centre-ville et de ses aménités et présentant des gisements fonciers intéressants.

En complément des préemptions déjà exercées sur ce quartier, un travail d'analyse a été réalisé par la commune en partenariat avec l'EPFL Pays Basque et a permis d'identifier un certain nombre d'îlots stratégiques dans le cadre d'une politique de réserve foncière. Des études de capacité dans le respect des règles du PLU, du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et du Plan de Prévention des Risques submersion et inondation Nivelle (PPRM) en cours d'élaboration ont été menées pour 6 îlots de renouvellement urbain prioritaires identifiés dans l'hypothèse de réalisation d'opérations de logements à dominante sociale.

A la faveur d'une vente immobilière en cours pour une parcelle sise 9 rue de la Rhune à Saint-Jean-de-Luz et cadastrée AZ 76, la commune souhaite saisir l'EPFL Pays Basque pour réaliser la négociation, l'acquisition et le portage foncier de ce bien.

Cette parcelle est située au cœur d'un des îlots de renouvellement urbain identifié sur le quartier et limitrophe d'une bien déjà acquis par l'EPFL Pays Basque sis 11 rue de la Rhune et cadastré AZ 76. Son acquisition par l'EPFL Pays Basque devra permettre de poursuivre et achever l'intervention foncière sur l'îlot identifié. En conséquence, il est également proposé de mandater l'EPFL pour engager toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des autres parcelles de cet îlot.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque en vue de la négociation, de l'acquisition et du portage foncier de la parcelle AZ 77 sise 9 rue de la Rhune, ainsi que d'engager les démarches nécessaires à l'acquisition des autres parcelles de cet îlot,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale *«Urbanisme, habitat et stratégie urbaine»* du 3 avril 2018,

- sollicite l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque en vue de la négociation, de l'acquisition et du portage foncier de la parcelle AZ 77 sise 9 rue de la Rhune, ainsi que d'engager les démarches nécessaires à l'acquisition des autres parcelles de cet îlot,

- autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

On se rapprochera également de M. Solaberrieta afin de reprendre les négociations sur la dernière parcelle de l'îlot.

M. Lafitte

Oui, c'est engagé?

M. le Maire

Petit à petit, on avance. Aujourd'hui, certains propriétaires privés qui envisagent de vendre au quartier Fargeot, connaissant notre position, se rapprochent de la commune avant d'aller voir certains promoteurs, c'est une démarche louable.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales *(du n° 44 du 19 février 2018 au n° 55 du 22 mars 2018)*.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h00.